



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6257^e séance

Mercredi 13 janvier 2010, à 9 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales
aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 4 janvier 2010, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations
Unies (S/2010/9)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 9 h 40.

Expression de sympathie à la suite du tremblement de terre survenu en Haïti

Le Président (*parle en chinois*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à exprimer ma vive préoccupation concernant le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti hier. Les membres du Conseil sont profondément attristés par les morts et les blessés dont il est fait état, y compris parmi le personnel civil et de maintien de la paix des Nations Unies. Les membres du Conseil expriment leurs sincères condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens. J'invite maintenant les membres à observer une minute de silence.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 4 janvier 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/9)

Le Président (*parle en chinois*) : Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général et aux représentants des organisations régionales et sous-régionales qui participent à la présente séance du Conseil de sécurité. Leur présence atteste l'importance de la question à l'examen aujourd'hui.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes; S. E. M. Ramtame Lamamra, Commissaire pour la paix et la sécurité de la Commission de l'Union africaine; S. E. M. Le Luong Minh, Représentant permanent du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); S. E. M. Nikolai Bordyuzha, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité

collective; M. Pedro Serrano, chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Claudio Bisogniero, Secrétaire général délégué de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; M. Victor Rico Frontaura, Secrétaire aux affaires politiques de l'Organisation des États américains; S. E. M. Ekmeleddin İhsanoğlu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique; S. E. M. Oleksandr Pavlyuk, chef de la Section de la coopération extérieure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; S. E. M. Gary Quinlan, Représentant permanent de l'Australie, au nom du Forum des îles du Pacifique; et S. E. M. Muratbek Sansyrbayevich Imanaliyev, Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Il en est ainsi décidé.

J'invite les représentants susmentionnés à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2010/9, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 janvier 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/9), transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Conformément à la Charte des Nations Unies, les Membres des Nations Unies confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les États Membres attendent du Conseil de sécurité qu'il relève les défis et joue un rôle accru dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et dans la riposte aux menaces et aux problèmes mondiaux. En même temps, les États Membres s'efforcent de promouvoir la paix et le développement régionaux en consolidant les organisations régionales.

Dans le monde d'aujourd'hui, les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus important dans la prévention et le règlement des conflits, le déploiement des opérations de maintien de la paix, la promotion de la reconstruction après un conflit et

l'atténuation des crises humanitaires. Il est extrêmement important et pertinent que le Conseil tienne ce débat thématique afin d'examiner les divers moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je souhaiterais dire quelques mots sur le séisme dévastateur qui s'est produit en Haïti. Je remercie les membres du Conseil d'avoir exprimé leur sympathie, leurs condoléances et leur solidarité à un moment où il y a tant de besoins.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je suis profondément affligé par le désastre qui vient de frapper Haïti. C'est une tragédie pour le peuple haïtien et les Nations Unies. Nous sommes prêts à travailler de concert avec la communauté internationale pour fournir l'assistance et l'aide nécessaires au peuple haïtien.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Les informations sur l'ampleur des dégâts restent très incomplètes. Des missions aériennes de reconnaissance et d'évaluation ont déjà commencé. Il est clair, cependant, que le séisme a eu un impact dévastateur sur la capitale, Port-au-Prince, et sur l'ouest du pays. D'une manière générale, les autres régions d'Haïti ne semblent pas touchées.

Les immeubles et les infrastructures ont été fortement endommagés dans l'ensemble de la capitale, et les services de base, tels que l'eau et l'électricité, se sont presque entièrement effondrés. Le nombre de morts et de blessés parmi la population n'a pas encore été déterminé, bien que probablement ils se chiffrent par centaines, voire par milliers.

Il ne fait aucun doute que d'importantes opérations de secours seront nécessaires. Je suis reconnaissant aux pays qui envoient des secours d'urgence et des équipes de sauvetage. J'engage instamment tous les membres de la communauté internationale à venir en aide à Haïti, qui en a tant besoin à cette heure.

On ignore encore tout du sort de nombre de nos collègues de l'ONU qui travaillent sur le terrain. Le siège du bureau de l'ONU à l'hôtel Christopher s'est effondré pendant le séisme. De nombreuses personnes

sont encore prisonnières à l'intérieur, dont mon Représentant spécial en Haïti, M. Hédi Annabi.

Les contingents de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont travaillé toute la nuit pour arriver jusqu'aux personnes prises sous les décombres. Pour le moment, plusieurs personnes grièvement blessées ont été rescapées et transportées à la base logistique de la MINUSTAH, qui est pratiquement intacte. On m'a informé que certains membres de notre personnel sont sains et saufs, et que certains autres ont été hospitalisés. Je vais dépêcher à Haïti aussi rapidement que possible le Sous-Secrétaire général et ancien Représentant spécial du Secrétaire général à la MINUSTAH, M. Edmond Mulet.

La MINUSTAH dispose d'environ 3 000 soldats et policiers à Port-au-Prince et dans ses environs pour aider à maintenir l'ordre et apporter leur aide aux opérations de secours. Les ingénieurs de la MINUSTAH ont également commencé à dégager certaines des voies principales de Port-au-Prince, ce qui permettra à l'aide et aux sauveteurs d'atteindre les personnes dans le besoin. Nous allons débloquer immédiatement 10 millions de dollars du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

Le Secrétariat suit la situation de près. Un exposé plus détaillé sera fait au Conseil de sécurité à la première occasion. Je saisis ce moment pour remercier sincèrement tous les pays qui se sont déclarés prêts à agir et qui ont déjà pris des mesures pour dépêcher des équipes de sauvetage et du matériel de secours.

Passant maintenant à la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, je remercie la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de tenir un débat sur un thème si crucial pour la paix et la sécurité internationales.

Il est rare qu'une crise n'exige pas la coopération de tous les acteurs à de multiples niveaux – local, national, régional et mondial – en vue de trouver des solutions. C'est pourquoi les relations entre l'ONU et les organisations régionales sont si importantes. Ces organisations font partie d'un nouveau panorama où les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont si complexes et si interdépendants que personne ne peut travailler de manière isolée et personne ne peut se permettre de le faire sans les avantages de la coopération et du partage des fardeaux.

Il y a autour de la table aujourd'hui des représentants de nombre de partenaires clefs de l'ONU.

Ces deux derniers jours, nous avons eu une retraite très productive. Nous avons discuté des opérations en cours et avons examiné les possibilités de coopération. Nous avons eu, pendant tout le temps de cette retraite, le sentiment très fort que nous ne faisons que commencer à prendre conscience de tout ce qu'ensemble nous pouvons accomplir.

Comme les membres le savent, le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est inscrit dans la Charte fondatrice des Nations Unies. Le Chapitre VIII avait envisagé un monde où les organisations régionales et l'ONU œuvreraient de concert sur tous les continents, conformément aux principes de la Charte, afin de prévenir, gérer et régler les crises. Par ses actions au fil des ans, le Conseil a fait largement usage de son pouvoir de s'engager dans des partenariats mondiaux et régionaux, mais nous pouvons et devons faire encore mieux.

L'Organisation des Nations Unies continue de renforcer sa capacité de prévenir les conflits et de proposer des solutions d'arbitrage. Nous continuons d'améliorer notre capacité à déployer avec plus d'efficacité des missions de maintien de la paix, de consolidation de la paix et des interventions humanitaires. Ces investissements nous ont mis en position d'avoir de meilleures relations de partenariat avec nos homologues régionaux.

En Afrique, nous coopérons étroitement avec l'Union africaine et les communautés économiques sous-régionales. Nous avons déployé des efforts considérables pour apporter un appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie et pour assister les parties somaliennes sur les plans politique et de la sécurité. Au Soudan, nous participons à des efforts conjoints de médiation et de maintien de la paix au Darfour, et nous nous employons à améliorer les conditions de sécurité et l'accès des travailleurs humanitaires, ainsi qu'à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Nos efforts collectifs portent également sur les crises en Guinée, au Kenya et en Mauritanie et sur le programme décennal de renforcement des capacités.

En Europe, nous continuerons à développer notre relation dans différents domaines avec l'Union européenne et d'autres partenaires comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans les Balkans et ailleurs.

Sur le continent américain, nous avons une longue histoire de coopération avec des organes

régionaux et sous-régionaux en Haïti et au Honduras et, plus récemment, dans le contexte des changements climatiques et de la lutte contre la criminalité organisée.

Au Moyen-Orient, en Asie et dans le Pacifique, nous travaillons ensemble sur des questions aussi diverses que l'Afghanistan, l'Iraq, les Fidji, l'assistance en cas de catastrophe et le trafic de drogue, ainsi que dans le domaine du renforcement des capacités de partenaires régionaux comme la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique. Bien entendu, dans tous ces programmes portant sur des domaines aussi nombreux, notre objectif est de pouvoir bénéficier d'une plus grande souplesse et de tirer le meilleur profit des avantages comparatifs de chacun de nos partenaires.

La retraite de cette semaine avec les chefs des organisations internationales et régionales nous a donné matière à réflexion et des idées spécifiques pour renforcer notre coopération. Nous avons recensé les domaines où il y a place pour des améliorations, notamment la coordination et la communication entre nos organes intergouvernementaux et nos secrétariats respectifs. Nous avons discuté de la nécessité d'élaborer des accords de médiation plus clairs. Nous avons convenu que s'agissant du déploiement des missions de maintien de la paix, nous devrions trouver le bon équilibre entre la souplesse et l'efficacité. Nous avons souligné l'importance de garantir la fourniture de l'assistance humanitaire à ceux qui en ont besoin en temps opportun et en respectant les principes en vigueur. Nous avons également décidé de renforcer notre coopération en matière de consolidation de la paix.

Dans tous ces domaines, la volonté politique des États Membres sera déterminante. La coordination n'est pas une fin en soi. Notre succès ne sera pas évalué en termes de processus ou de mécanismes, mais en fonction de l'amélioration réelle des conditions de vie de ceux qui ont le plus besoin d'assistance. Nous sommes tous tenus d'assumer cette responsabilité.

Je me réjouis à la perspective de continuer à renforcer nos liens avec les organisations régionales, sous-régionales et autres, car c'est là un élément crucial de notre action pour assurer à tous un avenir meilleur et plus sûr.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je tiens à rappeler aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à sept minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte dans la salle et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Moussa (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer nos sincères condoléances à l'occasion de la tragédie qui a frappé Haïti. Nous présentons nos condoléances aux familles de toutes les victimes. Nous aimerions aussi faire l'éloge du travail accompli par l'Organisation des Nations Unies dans ce pays et rendre hommage à ceux qui sont morts dans l'exercice de leur tâche humanitaire.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes sûrs que grâce à votre sagesse et à votre compétence chinoises, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Le fait que vous avez convoqué cette séance et choisi ce thème de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales en constitue la preuve.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général, qui a dirigé une réunion de haut niveau les 11 et 12 janvier sur la coopération multilatérale pour faire face aux crises qui constituent une menace à la paix et à la sécurité dans le monde.

Je passe maintenant au sujet qui nous réunit ici aujourd'hui. Premièrement, même si l'Organisation des Nations Unies coopère avec les organisations régionales et sous-régionales en vertu des dispositions du Chapitre VIII de la Charte, leur coopération dépend aussi de l'état des affaires internationales et régionales et d'énormes problèmes qui se posent, lesquels exigent une coopération plus efficace entre les organes, les programmes, les fonds et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales qui constituent l'architecture multilatérale.

Deuxièmement, le Chapitre VIII, qui régit cette coopération, gagnerait à être interprété de façon plus approfondie sur la base des expériences précédentes et des enseignements tirés dans le cadre de la coopération qui existe déjà entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Cette interprétation devrait nous aider à remédier à certaines défaillances, étant donné que les dispositions de ce Chapitre envisagent précisément l'existence d'une telle coopération et que le rôle des organisations régionales s'est accru dans des proportions sans précédent.

Le point important que je voudrais souligner est que toute décision visant à améliorer l'efficacité de la coopération doit permettre aux organisations régionales et sous-régionales de s'engager, en vertu du Chapitre VIII, à respecter certaines règles et procédures spécifiques et convenues. Nous devons également accorder l'importance voulue à une formation continue et à une efficacité accrue. Le problème est que, même si nous travaillons tous au sein d'une seule structure, à savoir l'Organisation des Nations Unies, nous ne planifions pas ensemble. En conséquence, nous ne pouvons pas faire face à l'avenir avec des positions réfléchies de responsabilité partagée, qui nous permettraient d'élaborer des politiques cohérentes pour faire face aux crises. Pour cette raison, je propose que nous réexaminions et développons notre interprétation du Chapitre VIII.

Troisièmement, les concepts qui régissent l'action internationale évoluent au fur et à mesure que la vie change. Par conséquent, le Conseil devrait examiner de nouvelles questions qui constituent une menace, non seulement à la stabilité des États, mais aussi à la communauté internationale dans son ensemble. Il s'agit notamment des changements climatiques, domaine dans lequel le Conseil a un rôle important à jouer, même si nous ne pouvons pas méconnaître le rôle central qui incombe aussi à l'Assemblée générale en cette matière. Nous devrions toujours coordonner notre action avec celle de l'Assemblée générale et appuyer ses efforts. Je propose que le Conseil de sécurité ajoute deux points à son ordre du jour, celui de l'impact des changements climatiques sur le bien-être et la stabilité de la communauté internationale, et celui de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des conséquences du fait que certains programmes et objectifs n'ont pas été réalisés. Le Conseil, dans un esprit de solidarité devant les besoins causés par ces défis, devrait se concentrer sur les facteurs graves qui menacent l'humanité.

Quatrièmement, un autre point qui mérite d'être examiné est la manière de gérer les crises. Le fait de se contenter de gérer les crises, au lieu de les régler de manière courageuse, suscite un grand nombre de questions quant à l'efficacité véritable de cette politique de gestion des crises. Dans nombre de cas, nous pouvons constater sur le terrain que les crises en question perdurent.

Ceci nous pousse également à nous interroger sur le rôle du Conseil de sécurité, compte tenu du nombre croissant de problèmes touchant la paix internationale. Des tentatives ont été faites pour empêcher le Conseil de jouer le rôle central qui lui échoit. Le système multilatéral international que nous nous employons à promouvoir a besoin du chef de file dont le Conseil peut tenir le rôle. Le Conseil doit assurer le respect de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Si le Conseil de sécurité souhaite rétablir son autorité juridique, morale et politique, il doit évaluer en détail les situations dans lesquelles les violations du droit international et les défis lancés à la Charte sont ignorés. L'action multilatérale doit se concentrer davantage sur le règlement des crises que sur leur simple gestion.

Il est temps de se montrer plus franc, d'être plus transparent à l'égard des parties concernées par les diverses crises. Cela serait plus acceptable et pourrait alléger le fardeau des organisations régionales et sous-régionales qui plient sous le poids de ces crises. Cela leur permettrait de s'attacher davantage à promouvoir le développement durable, la croissance et à bâtir des sociétés civiles modernes, afin que le monde devienne plus démocratique, plus équilibré et plus tolérant.

Cinquièmement, l'action multilatérale nous contraint à reconnaître que celle-ci concerne tout aussi bien l'ONU que toutes les organisations œuvrant dans ce vaste domaine, y compris les organisations régionales. Il est par conséquent essentiel que les différentes organisations concernées par les différentes crises pouvant surgir agissent de manière conjointe et intégrée. Les parties impliquées ne doivent pas se voir demander d'agir isolément. Les organisations régionales ne devraient pas être appelées à collaborer dans un domaine alors qu'elles sont exclues d'un autre domaine par d'étroits intérêts. C'est pour cela que j'appelle à des méthodes de travail convenues ou à un code de conduite régissant les relations entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Sixièmement, la Ligue des États arabes a conclu des accords de coopération avec l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation de la Conférence islamique, le Marché commun du Sud, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. La Ligue des États arabes joue un rôle prépondérant face à beaucoup des principaux problèmes de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique, comme en Iraq, au Yémen, au Soudan, en Somalie en Mauritanie, entre autres pays, outre son rôle dans le développement, les questions socioéconomiques et la consolidation de la démocratie. Il ne faut pas oublier que le document fondamental qui a apporté une vision équilibrée de la paix israélo-arabe émanait de la Ligue des États arabes.

Il convient de souligner à cet égard que la Ligue des États arabes a renforcé sa coopération avec l'Union africaine. De même, le règlement de la crise du Darfour, qui émane de l'Union africaine, doit être appliqué par la Ligue des États arabes. La mise en place par cette dernière de structures institutionnelles, telles que le Conseil de paix et de sécurité arabe, pour traiter des questions du maintien de la paix et de la sécurité régionales, a également donné lieu à une coopération dans tous les domaines avec l'Union africaine, afin de promouvoir une coordination plus étroite entre ces nouvelles structures et le Conseil de paix et de sécurité arabe dans le domaine du maintien de la paix.

Enfin, j'aimerais dire qu'un mécanisme de coopération et de coordination doit être mis en place entre les différents organes multilatéraux, sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, afin de traiter toutes ces questions. À cet égard, je voudrais appeler à la création d'un groupe semblable au Groupe des Vingt, qui rassemblerait l'ONU et les organisations régionales ainsi que d'autres organisations internationales, afin de relancer la coordination multilatérale de manière efficace.

Je voudrais proposer également que ce mécanisme soit présidé par le Secrétaire général de l'ONU et que les membres soient choisis parmi les diverses institutions des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'UNICEF, ainsi que parmi les institutions spécialisées telles que l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la Santé,

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation internationale du Travail. Cela est d'autant plus important que l'ordre du jour international comprend une grande variété de problèmes comme le conflit des civilisations, la lutte contre les épidémies, les crises alimentaire, de l'eau et de la migration, tous nécessitant un mécanisme relativement complet.

Outre ces membres, il convient que ce mécanisme inclue des organisations de politique et de sécurité internationales, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et des organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains. Il faut également y associer le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, le CICR et d'autres organes. Ainsi, ce mécanisme compterait entre 20 et 25 membres. Outre l'action de coordination permanente, une réunion annuelle officielle de ce groupe, dans le cadre de l'ONU et sous la présidence du Secrétaire général, pourrait régler les problèmes, relancer efficacement le système multilatéral et le rendre le plus utile possible.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Moussa de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire pour la paix et la sécurité de la Commission de l'Union africaine.

M. Lamamra : Je tiens tout d'abord à associer l'Union africaine aux paroles de solidarité et de sympathie que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a eues pour le peuple et le Gouvernement haïtiens à la suite du séisme qui a frappé cruellement ce pays. Je voudrais exprimer également tout particulièrement notre compassion aux familles de tous les collègues de l'ONU en mission dans le pays.

Je tiens à vous exprimer nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil, ainsi que nos remerciements pour avoir organisé ce débat dont les conclusions devraient pouvoir promouvoir davantage la réalisation du potentiel de partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en matière de paix et de sécurité.

Cet exercice, auquel l'Union Africaine participe d'autant plus volontiers que sa relation spécifique avec

l'ONU ne cesse de gagner en densité, en efficacité et en ambitions, est important et opportun. Il doit pouvoir ouvrir de nouveaux horizons à des complémentarités et à des synergies pour maximiser l'impact de l'action des différents acteurs internationaux sur toute la gamme des activités incluant la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la consolidation la paix et la reconstruction d'après conflit. Il est particulièrement heureux que cet exercice ait lieu aujourd'hui, dans le prolongement de la retraite de deux jours que le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a eue avec les dirigeants des organisations régionales, Retraite qui a été particulièrement prometteuse et dont le succès est annonciateur d'initiatives de concrétisation des pistes de travail commun ouvertes par la réflexion commune.

L'Union africaine a consacré la paix et la sécurité comme premier des quatre piliers sur lesquels reposent sa stratégie et ses programmes d'action. La promotion de la paix et de la sécurité est conçue et conduite autour du développement de la doctrine, de l'opérationnalisation de l'architecture et de l'action de tous les instants pour la prévention et l'élimination des conflits à travers tout le continent. Ces trois sphères ont toutes enregistré des résultats de grande portée qui se soutiennent mutuellement et pavent la voie à d'autres avancées.

Ainsi, bâtissant sur les succès de la coopération et de la complémentarité entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, l'Union africaine a développé des partenariats de grande portée, tels que celui que M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, vient de décrire pour mettre en évidence le niveau de coordination atteint par les relations entre nos deux organisations. Ces partenariats de l'Union africaine s'étendent également à d'autres organisations amies, telles que l'Union européenne, qui contribue de manière significative au financement d'un certain nombre de nos activités. Ces consultations et cette coopération se développent également avec l'Organisation internationale de la Francophonie, le Commonwealth, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des États américains, l'OTAN, etc.

Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU a déjà à son actif des réalisations appréciables dans différentes situations et au moyen de différents modes opératoires. Des consultations continues et des coopérations adaptées aux exigences de l'efficacité se

développent sur la base du critère de l'avantage comparatif, compte dûment tenu de tous les facteurs pertinents.

Ce partenariat stratégique s'est concrétisé, de manière emblématique, par la première et unique opération hybride de maintien de la paix qu'est l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il se manifeste également, de façon tout aussi significative, à travers le module de soutien logistique des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ce partenariat s'exprime également par une réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que par une coordination de plus en plus effective entre les responsables du Secrétariat de l'ONU et ceux de la Commission de l'Union africaine.

La coopération entre nos organisations pose des questions de conception, d'organisation, de coordination, d'harmonisation des procédures, de rationalisation des méthodes, de renforcement des capacités, de financement stable et prévisible des opérations de soutien à la paix menées par les organisations régionales. Plusieurs de ces questions ont trouvé des éléments de réponse dans le rapport Prodi (voir S/2008/813) et dans d'autres études, dont il convient de mettre en œuvre les recommandations.

Au-delà, un défi essentiel réside dans la nécessité pour les organisations régionales et l'organisation universelle qu'est l'ONU de se retrouver autour de valeurs partagées et de développer solidairement des réponses adéquates et efficaces à des phénomènes et à des situations à l'égard desquels il y a quelquefois des positions différenciées. C'est le cas notamment en ce qui concerne les changements anticonstitutionnels de gouvernement, l'extrémisme religieux et le terrorisme, – y compris en ce qui concerne le financement du terrorisme à travers notamment le paiement des rançons dans des cas de prises d'otages –, les changements climatiques et la sécurité environnementale, en plus des situations où l'agenda consensuel régional et les décisions prises par des organisations telles que l'Union africaine ne sont pas universellement soutenues, ce qui engendre des déficits et des faiblesses dans ce qui devrait être une action collective valorisant les complémentarités entre différents acteurs internationaux.

Au-delà de la modestie de sa teneur et de la prudence de sa tonalité, le Chapitre VIII de la Charte

des Nations Unies a révélé une grande flexibilité et une capacité d'adaptation pour permettre la prise en charge de réalités et d'exigences nouvelles que nul ne pouvait imaginer en 1945. Cette créativité doit pouvoir être encouragée et stimulée pour que l'ONU et les organisations régionales puissent avantageusement enregistrer ensemble des gains appréciables d'efficacité.

L'Union africaine, qui a proclamé 2010 « Année de la paix et de la sécurité », continuera d'œuvrer avec les communautés économiques régionales à travers le continent et avec tous les partenaires pour que nos échanges d'aujourd'hui honorent leurs promesses et connaissent les prolongements qu'ils méritent, dans des démarches multilatérales, concertées devant favoriser le succès de la communauté internationale dans la conduite de l'œuvre civilisationnelle d'édification d'une paix universellement partagée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lamamra de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Le Luong Minh, Représentant permanent du Viet Nam, qui va intervenir au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

M. Le Luong Minh (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam, sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous félicitons la Chine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2010 et nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que la délégation chinoise, d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public du Conseil aujourd'hui sur cette question très importante.

À l'heure où ils endurent les conséquences d'un tragique tremblement de terre, nos pensées vont au peuple haïtien et à tous les fonctionnaires de l'ONU et aux autres membres du personnel international qui travaillent dans ce pays, y compris ceux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

(MINUSTAH). Nous souhaitons un prompt rétablissement à toutes les personnes touchées.

Dans notre monde de plus en plus complexe et interdépendant, caractérisé par un niveau d'interdépendance sans précédent et où la paix et la coopération en faveur du développement demeurent la tendance dominante, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est fondamentale et salubre, non seulement pour préserver la paix et la sécurité mais aussi pour poursuivre le développement. Dans un tel monde, il est très nécessaire d'encourager un partenariat plus fort entre l'ONU et les organisations régionales pour faire face aux défis posés par les problèmes de sécurité traditionnels et non traditionnels.

Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur volonté d'élargir la consultation et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales par le biais d'accords en bonne et due forme et, le cas échéant, de la participation des organisations régionales aux travaux du Conseil de sécurité.

En octobre 2005, le Conseil a adopté sa première résolution sur la coopération avec les organisations régionales, se déclarant résolu à prendre les mesures appropriées pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Depuis, le Conseil a entrepris des activités visant à intensifier cette coopération qui ont abouti à l'adoption de la résolution 1809 (2008) qui, bien qu'elle soit axée sur des mesures spécifiques pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, exprime la détermination du Conseil à prendre des mesures efficaces pour resserrer encore les relations entre l'ONU et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est partage la conviction qu'il est nécessaire de dresser le bilan de toutes les discussions et activités menées à cet égard afin d'envisager l'élaboration d'un mécanisme efficace permettant aux organisations régionales de participer pleinement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, et de fournir notamment aux organisations régionales l'assistance nécessaire en matière de renforcement des capacités pour leur permettre de jouer le rôle qui leur revient.

Afin de resserrer davantage la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, l'ASEAN est convaincue de ce qui suit.

Premièrement, la coopération aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales devrait s'appuyer sur les capacités complémentaires et les avantages comparatifs de toutes les organisations et tirer parti de leur expérience, en conformité avec la Charte des Nations Unies et les statuts des organisations régionales. Ces organisations peuvent en effet jouer un rôle important dans la promotion et le maintien de la paix et de sécurité dans leurs régions respectives, notamment par le biais de mécanismes régionaux de règlement des différends. Au sein de l'ASEAN, par exemple, le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est constitue un tel cadre. Ces arrangements régionaux pour le règlement des différends devraient s'accompagner, le cas échéant, de l'appui politique, financier et matériel de la communauté internationale.

Deuxièmement, les initiatives régionales se sont multipliées partout dans le monde. Lancées à différents niveaux et recouvrant des domaines divers, en fonction des spécificités et besoins régionaux, elles favorisent le dialogue et la consultation, lèvent des malentendus et offrent des perspectives pour des projets de coopération. Les organisations internationales, y compris les institutions des Nations Unies, devraient participer à ces initiatives, renforcer leurs capacités régionales et encourager l'apprentissage réciproque.

Troisièmement, il importe également, pour promouvoir des partenariats efficaces, de renforcer l'échange d'informations, de définir clairement les responsabilités, de respecter la prise en charge au niveau local dans tout accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et de veiller à leur pleine mise en œuvre.

En raison de l'importance de ce mécanisme dans le renforcement de la paix, de l'amitié et de la coopération en Asie du Sud-Est, l'ASEAN accorde depuis toujours un grand intérêt à son cadre institutionnel. Un tournant décisif a été pris dans l'histoire de l'ASEAN par l'entrée en vigueur de la Charte de l'Association en décembre 2008. La Charte confère non seulement un statut juridique à l'ASEAN mais permettra également d'accroître sa responsabilité institutionnelle et son mécanisme de prise de décision et de renforcer l'efficacité, la cohésion et le fondement réglementaire de cette organisation. L'ASEAN aspire à

devenir, d'ici à 2015, une communauté qui s'appuiera sur trois piliers principaux: coopération au niveau politique et de la sécurité; coopération économique et coopération socioculturelle. Au sommet de l'ASEAN qui s'est tenu début 2009, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté une feuille de route visant à l'instauration d'une communauté de l'ASEAN (2009-2015) basée sur des lignes de conduite à suivre pour réaliser les objectifs et les cibles de ces trois piliers.

La Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN contribue à promouvoir la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Son objectif est de consolider la paix et la sécurité par un mécanisme efficace de prévention et de règlement des conflits et des activités de maintien de la paix. Dans ce domaine, une coopération systématique entre l'ASEAN, ses États membres et le système des Nations Unies est utile. Face aux lacunes stratégiques en matière d'appui international à la consolidation de la paix, il est essentiel de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les acteurs régionaux en vue de tirer parti des avantages comparatifs des uns et des autres.

L'ASEAN œuvre activement à la promotion de bonnes relations avec d'autres pays et associations par la mise en place de partenariats fondés sur le dialogue avec ces derniers. Au sein de la région Asie-Pacifique, l'ASEAN se trouve au centre de plusieurs organisations régionales importantes, telles que l'ASEAN+3, le Sommet de l'Asie orientale et le Forum régional de l'ASEAN, qui s'emploient toutes à promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Le Forum régional de l'ASEAN, en particulier, constitue le cadre principal pour améliorer le dialogue et la coopération en matière de politique et de sécurité dans la région Asie-Pacifique. La Déclaration de principes pour 2020 du Forum régional de l'ASEAN envisage le partenariat et les réseaux de coopération que le Forum pourrait mettre en place avec différentes organisations et instances dans le domaine de la sécurité ainsi qu'avec des organisations internationales dans le but de créer des synergies entre elles.

L'ASEAN a obtenu, le 4 décembre 2006, le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les deux organisations ont également signé un mémorandum d'accord sur la coopération, qui constitue un cadre important pour resserrer encore les relations et la coopération entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies et permettre à l'ASEAN de contribuer davantage à l'action de l'ONU

ainsi qu'à la paix, à la stabilité et au développement dans le monde.

Comme il est fièrement énoncé dans sa charte, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est une organisation régionale attachée à la coopération internationale pour la paix, la sécurité, la stabilité, la justice et le développement. Reconnaisants de tout l'appui, du partenariat et de la coopération dont a bénéficié l'ASEAN au fil des ans, tous les membres de l'ASEAN expriment la même volonté de collaborer entre eux et avec d'autres pays et organisations telles que l'ONU pour résoudre les nombreux problèmes auxquels se heurte le monde et promouvoir la paix, la sécurité et le développement au niveau international.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Le Luong Minh de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Nikolai Bordyuzha, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

M. Bordyuzha (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma sympathie et ma solidarité à la suite du séisme qui a frappé Haïti.

La séance d'aujourd'hui, consacrée à l'examen de la question d'actualité de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, revêt une importance majeure. Le rôle de l'ONU dans le resserrement de la coopération correspond aux besoins et intérêts des organisations régionales et sous-régionales visant à faire face aux problèmes et menaces rencontrés par la communauté internationale.

De notre côté, nous appuyons toute initiative visant à renforcer la stabilité internationale et à améliorer la sécurité, en particulier en Eurasie, et nous sommes disposés à contribuer à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU visant à régler ces problèmes. Nous accordons une importance particulière à la mise en place d'une coopération avec l'ONU; c'est pourquoi nous œuvrons en faveur de l'adoption d'une résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

L'OTSC a été créée en 2002, suite à la montée du terrorisme, et met tout en œuvre pour garantir la sécurité sur le long terme dans sa zone de compétence. Récemment, les dirigeants de nos pays ont décidé de mettre en place un service visant à prévenir les crises

dans les pays membres de l'OTSC. De hauts gradés de nos forces armées, les services de police et les ministères chargés des situations d'urgence ont mis en place une force de réaction opérationnelle commune chargée de mettre fin aux guerres locales et frontalières, de lutter contre le crime organisé, notamment contre les trafiquants de drogue, et d'atténuer les effets des catastrophes naturelles.

Nous mettons actuellement en place une force collective de maintien de la paix de l'OTSC, au sujet de laquelle les accords intergouvernementaux ont été ratifiés par une majorité écrasante d'États membres et sont entrés en vigueur. Conformément à ces documents, il a été décidé que l'OTSC pouvait déployer des opérations de maintien de la paix de façon autonome ou dans le cadre d'opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité.

Depuis de nombreuses années, l'OTSC participe à des réunions de haut niveau organisées chaque année par le Secrétaire général de l'ONU avec les chefs des organisations internationales et régionales, et au cours desquelles sont étudiées les questions relatives à la coordination des efforts de lutte contre les problèmes contemporains urgents. Nous faisons partie du comité permanent établi pour promouvoir ces liens. Toutes les organisations désireuses d'appuyer l'ONU et d'améliorer la coordination des activités apprécieraient de voir cet organe accentuer ses efforts.

Les activités de lutte antiterroriste, la lutte contre la production illicite et le trafic de drogue, l'élimination du commerce illicite d'armes et de la criminalité transfrontières organisée, ainsi que la prévention et l'apaisement des situations d'urgence constituent une liste qui est loin d'être exhaustive des efforts déployés pour assurer la sécurité régionale et internationale. Nous estimons que la coordination entre l'ONU et les organisations régionales, et la coopération entre les organisations elles-mêmes, doivent être renforcées.

Entre autres réussites enregistrées par l'OTSC, il convient de mentionner la coopération que nous avons établie avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de laquelle nous avons notamment échangé des informations et participé à l'opération d'interception dénommée « Opération Channel » menée sous les auspices de l'OTSC afin de lutter contre le commerce de la drogue. En 2009, cette opération a réuni les organes de lutte contre le trafic de stupéfiants des États membres de l'OTSC et les

représentants des services de répression de 14 autres États, à savoir l'Afghanistan, l'Allemagne, la Bulgarie, la Chine, les États-Unis, la Pologne, la Turquie, le Venezuela et de nombreux autres pays, de même qu'un certain nombre d'organisations internationales, y compris l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que les divisions des services de renseignement financier des États membres du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les actions coordonnées menées par les États nous ont permis de saisir plus de 100 tonnes de drogue au cours des deux phases de l'opération. En tout, dans le cadre de l'Opération Channel, les départements de lutte contre le trafic de stupéfiants ont saisi 220 tonnes de drogue depuis 2003.

L'Opération Channel et l'aide apportée par les États membres de l'OTSC au transport des marchandises destinées à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan sont des exemples de coopération efficace entre les États membres de l'OTSC dans le domaine de la lutte contre les menaces à la sécurité qui apparaissent sur le territoire afghan. Selon nous, la tâche qui consiste à coordonner nos approches, et à élaborer et mettre en œuvre les modalités d'action concernant l'Afghanistan dont ont convenu tous les acteurs internationaux qui ne sont pas indifférents au sort du pays, doit être menée à bien de toute urgence.

Conscients de cette nécessité, nous avons suggéré en mars 2009, à la conférence de l'Organisation de Shanghai pour la coopération concernant l'Afghanistan, d'organiser une séance de travail extraordinaire et d'inviter toutes les parties intéressées à y participer : l'Afghanistan, les principaux pays consommateurs et de transit et les organismes internationaux spécialisés, notamment les partenaires proches de l'OTSC – la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'OSCE. À cette séance de travail, nous pourrions coordonner nos efforts et élaborer un programme concret à mettre en œuvre conjointement afin de créer et de renforcer une zone de sécurité financière et antidrogue autour de l'Afghanistan.

La principale activité de l'OTSC en matière de lutte contre le terrorisme est la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le plan élaboré par l'OTSC pour la période 2008-2012 relatif aux mesures communes que doivent prendre ses États membres pour mettre en œuvre la Stratégie propose une série de

mesures organisationnelles, normatives et pratiques dont l'objectif est de renforcer la coordination entre les activités des États membres en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme politique et religieux. De toute évidence, il serait opportun d'organiser une conférence d'examen afin d'évaluer l'état de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale par les États et par les organes intergouvernementaux.

L'opération « Étrangers en situation irrégulière » est un autre exemple de notre participation aux efforts que déploie la communauté internationale pour apaiser les tensions, et qui s'attachent à coordonner les méthodes d'identification des bandes criminelles impliquées dans la migration illégale et le trafic d'êtres humains. Nos contacts au sujet de ces questions avec l'Organisation internationale des migrations, l'OSCE, l'Union européenne et le Comité international de la Croix-Rouge nous ont permis d'améliorer l'efficacité de ces mesures.

Pour terminer, je souhaite signaler que nous pouvons observer chaque jour que les efforts déployés par chaque État séparément ne suffisent pas à accomplir les tâches nécessaires au maintien de la sécurité. À cet égard, nous recommandons l'instauration progressive d'une coopération équitable et constructive entre les organisations régionales, et nous les encourageons à entretenir une relation plus étroite avec l'ONU.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Bordyuzha de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Pedro Serrano.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est un jour de profonde douleur. Au nom de l'Union européenne (UE), je présente mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens, aux gouvernements des pays qui ont subi des pertes humaines et à toutes les familles touchées. L'Union européenne et ses États membres sont déjà activement engagés dans les opérations de sauvetage et de secours. Nous espérons que notre cher ami Hédi Annabi et les membres de son personnel seront secourus. J'assure une nouvelle fois le Secrétaire général du plein appui de l'Union européenne dans ces moments difficiles.

Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier d'avoir invité l'Union européenne à participer à cet important débat. Je remercie également

le Secrétaire général, Ban Ki-moon, d'avoir organisé la retraite qui vient de se terminer et qui nous a permis d'avoir des échanges très productifs.

Les défis auxquels est confrontée la communauté internationale – la pauvreté, les conflits, le terrorisme, la non-prolifération, les changements climatiques – sont étroitement liés et ont pris une ampleur qui exige une réaction collective. C'est la raison pour laquelle l'ONU est au cœur de l'engagement international de l'Union européenne. Elle avait déjà été reconnue par la Stratégie européenne de sécurité, et elle fait maintenant partie intégrante du Traité de Lisbonne. L'étroite coopération qu'entretiennent l'Union européenne et ses États membres avec l'ONU et en son sein est une réalité indéniable.

L'Union européenne œuvre en étroite collaboration avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1631 (2005). En ce moment, l'Union européenne dirige 11 opérations de gestion des crises, et elle œuvre en collaboration avec l'ONU sur les théâtres de huit crises majeures en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Afghanistan. Elle informe régulièrement le Conseil de sécurité sur l'évolution de trois de ces opérations. Elle a succédé à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans un certain nombre de zones de crise et elle contribue à la stabilisation définitive des Balkans après les terribles guerres qui s'y sont déroulées dans les années 90. Au bout du compte, nous réussirons dans cette entreprise en intégrant la région à l'Union européenne, objectif que l'Union européenne reste déterminée à atteindre.

Ces contributions européennes ont permis à l'ONU de concentrer ses efforts dans d'autres régions, en particulier l'Afrique. Toutefois, l'Union européenne maintient également un niveau élevé d'engagement dans cette région. Par le passé, l'Union européenne a dépêché deux opérations militaires en République démocratique du Congo afin d'appuyer la Mission de l'Organisation des Nations Unies présente sur place, et elle travaille actuellement, en collaboration avec l'ONU et le Gouvernement congolais, à réformer le secteur de la sécurité. L'Union européenne a apporté son aide à l'Union africaine (UA) au Darfour et a déployé une opération au Tchad à la demande de l'ONU, opération qui a maintenant été remplacée par la

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

L'Union européenne œuvre en étroite collaboration avec l'Union africaine afin de contribuer à trouver une solution pacifique à la crise somalienne. L'Union européenne contribue à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes avec l'opération navale Atalante, dans le cadre de laquelle elle coopère avec les forces navales de nombreux autres États Membres de l'ONU. Atalante fournit des escortes aux navires affrétés par l'ONU, qui acheminent appui technique et aide humanitaire à Mogadiscio. Par ailleurs, l'UE aide le Gouvernement fédéral de transition à développer ses propres forces de sécurité et appuie la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Outre son engagement sur le terrain, l'Union européenne est également prête à contribuer à l'élaboration en cours d'un programme de maintien de la paix des Nations Unies tourné vers l'avenir, qui reflétera les perspectives de toutes les parties prenantes. En conséquence, elle se félicite de l'initiative « Nouvel horizon » lancée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

L'Union européenne a habilité 15 représentants et envoyés spéciaux à œuvrer en collaboration avec l'ONU, l'UA et leurs autres homologues internationaux dans le cadre des processus de négociation et des activités de prévention des conflits. D'autre part, l'Union européenne appuie activement les activités d'édification nationale, en particulier en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que les activités à plus grande échelle de promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Elle est, par l'intermédiaire de l'Office humanitaire de la Communauté européenne – ECHO – un fournisseur important d'aide humanitaire. Un réseau composé de 135 délégations, qui représentent l'UE dans les pays tiers et auprès d'organisations multilatérales, constitue l'épine dorsale de toutes ces activités.

L'Union européenne travaille avec ses partenaires au sein de l'ONU à protéger les populations civiles et à garantir le respect des droits de l'homme, à lutter plus efficacement contre le terrorisme et à faire en sorte que le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire s'effectue dans les meilleures

conditions possibles de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.

L'UE garde conscience du caractère multidimensionnel de la sécurité lorsqu'elle aborde d'autres défis importants. S'agissant des changements climatiques, l'Union européenne s'est assignée d'ambitieux objectifs, notamment en matière d'assistance internationale. L'accord politique initial conclu à Copenhague doit maintenant se traduire par des obligations fermes et recevoir une application effective, l'échec n'étant pas une option.

Pour ce qui est du développement, l'assistance combinée de l'Union européenne et de ses États membres constitue environ 60 % de l'aide internationale. Nous examinerons au plus haut niveau, d'ici à la fin de l'année, les progrès faits en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous accusons du retard dans ce domaine. L'Union européenne s'engagera énergiquement aux côtés de tous les États Membres de l'ONU et des principaux acteurs, sous la direction du Secrétaire général Ban Ki-moon, pour saisir cette occasion qui s'offre à nous tous de redoubler d'efforts.

À cet égard, je souhaite réaffirmer que l'Union européenne appuie fermement le programme d'intégration régionale comme moyen privilégié de réaliser la croissance économique et la paix. L'Union européenne a élaboré des stratégies régionales en partenariat avec toutes les régions du monde, dans le strict respect du principe de la prise en main nationale. Les organisations régionales jouent un rôle de premier plan dans l'emploi des importants fonds alloués dans ce sens par l'Union européenne.

Le partenariat stratégique Afrique-Union européenne adopté par les chefs d'État et de gouvernement en décembre 2007 mérite tout particulièrement d'être mentionné. Il porte sur tous les domaines de la coopération économique et politique. Il révèle un potentiel inexploité de renforcement d'une coopération régionale triangulaire, avec l'implication des Nations Unies. Une relation triangulaire authentique entre les Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne est déjà en train de se forger.

Le Traité de Lisbonne a simplifié la représentation internationale de l'Union européenne et lui a assuré la continuité. La création d'un Service d'action extérieure placé sous la direction du Haut-Représentant Catherine Ashton permettra de renforcer l'orientation stratégique, la cohérence et l'efficacité de

la politique étrangère européenne. Il aidera également l'UE à améliorer sa coopération avec les partenaires internationaux, notamment avec les Nations Unies. Nous nous réjouissons à la perspective d'œuvrer avec les Membres de l'ONU et le Secrétariat de l'ONU pour faire en sorte que les nouvelles structures de l'UE fonctionnent normalement à l'intérieur de l'ONU.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Serrano de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Claudio Bisogniero, Secrétaire général délégué de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

M. Bisogniero (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens et aux autres nations et organisations touchées pour les pertes tragiques causées par le séisme dévastateur d'hier.

J'ai le plaisir de m'adresser à cette assemblée au nom de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Je tiens à remercier sincèrement le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur de Chine Zhang Yesui, de son invitation.

Cette séance est une autre preuve du changement fondamental intervenu dans la façon dont nous concevons le rôle des organisations et institutions internationales. Dans l'environnement actuel en matière de sécurité internationale, nous avons de plus en plus conscience que les institutions ne peuvent plus agir isolées l'une de l'autre et que la solution aux défis qui se posent aujourd'hui à la sécurité consiste à créer de nouveaux liens entre elles. L'OTAN travaille activement au renforcement de tels liens, car nous sommes fermement convaincus que le regroupement des moyens militaires et civils est absolument essentiel pour prévenir, traiter et régler les crises et conflits.

L'Afghanistan nous offre un exemple éloquent. Dans ce pays, l'OTAN assure le commandement des opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) autorisée par l'ONU, mais il ne s'agit pas uniquement d'une opération de l'OTAN. Elle s'inscrit dans un cadre politique déterminé par la communauté internationale dans son ensemble. En plus des 28 États membres de l'Alliance, qui sont tous présents au sein de la FIAS, nous avons maintenant 16 pays fournisseurs de contingents qui ne sont pas membres de l'OTAN, et dont certains sont situés à l'autre bout du monde; cela illustre de manière

authentique l'engagement commun de la communauté internationale.

La présence militaire de la FIAS est indispensable. Et pourtant nous sommes tous profondément conscients que le règlement des problèmes de l'Afghanistan ne saurait se réaliser par la seule voie militaire. En fin de compte, la clef du succès sera une interaction accrue entre les activités militaires, les interventions civiles et une gouvernance améliorée. Cela exigera de l'Alliance qu'elle intensifie sa coopération avec les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, mais également avec les organisations non gouvernementales et même le secteur privé. Et cela ne pourra se réaliser que si tous les acteurs coordonnent activement leurs efforts. À cet égard, qu'il me soit permis de souligner qu'à notre avis le rôle principal de coordination de ces efforts internationaux incombe manifestement à l'ONU.

L'OTAN a fait des progrès encourageants en matière de contribution à une telle coordination internationale. Il n'y a pas si longtemps, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'OTAN ont signé une déclaration conjointe définissant un certain nombre de domaines se prêtant à une coopération étroite. L'OTAN et l'Union européenne coopèrent aussi plus étroitement non seulement aux Balkans et en Afghanistan, mais également dans leurs actions respectives de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous avons travaillé avec la Banque mondiale sur plusieurs projets en Afghanistan et ailleurs. L'OTAN coopère également depuis 2005 avec l'Union africaine (UA), à la demande de cette dernière, en fournissant un soutien logistique aux opérations menées par l'UA et en fournissant une certaine assistance technique à la conception et à la planification de la Force africaine d'intervention en attente.

Mais nous devons tous faire plus. Par exemple, à quelques exceptions près, les différents acteurs internationaux engagés dans les opérations de paix ne s'entraînent pas encore ensemble, n'élaborent pas des plans en commun et ne sont pas vraiment réunis sur le terrain. En bref, nos efforts sont beaucoup trop dispersés. Pour que cesse ce dispersement, il faudra que s'opère un profond changement culturel dans les organisations régionales soucieuses d'instaurer la paix et la sécurité. Ce dont on a besoin, c'est de ce que nous avons fini par qualifier à l'OTAN d'approche globale, et que l'ONU qualifie d'approche intégrée. Mais en fin

de compte, nous parlons tous de la même chose : des institutions qui se complètent et qui renforcent mutuellement leurs efforts pour prévenir ou résoudre les crises et les conflits. Et je peux assurer les membres du Conseil que, dans le travail que nous effectuons actuellement sur le nouveau Concept stratégique de l'OTAN, nous donnons à l'approche globale le rang éminent qu'elle mérite.

Si nous entendons sérieusement mettre en œuvre cette approche globale, nous devons réfléchir à des mesures novatrices. L'OTAN a toujours résolument soutenu des accords qui lient mutuellement, notamment avec les Nations Unies, pour faciliter notre coopération au quotidien. Nous pouvons également penser à mettre en place une réserve de chargés de liaison appartenant à différentes institutions internationales, ici au Siège de l'ONU – et si besoin est, au cas par cas, également au siège de l'OTAN – afin de permettre une meilleure coordination.

Nous pouvons aussi explorer l'idée d'un échange de personnels, notamment des cadres supérieurs qui travailleraient avec des représentants d'autres institutions, soit sur le terrain soit au niveau du Siège. Tout cela pour dire qu'il existe de nombreux moyens pratiques pour nous encourager à coopérer de façon plus structurée et plus efficace.

Dans le passé, l'absence de dialogue stratégique nous a souvent empêchés de nous pencher sur des défis communs et d'élaborer des réponses communes, laissant aux agents techniques le soin de débrouiller cette question. Voilà pourquoi le débat d'aujourd'hui et la retraite à l'ONU d'hier sont des initiatives dont nous nous félicitons et qui permettent de poursuivre le dialogue stratégique qui faisait défaut jusqu'ici.

Nous savons tous qu'il ne sera pas facile de mettre fin à la fragmentation qui existe entre nos institutions. Nous avons chacun des institutions, des procédures et des cultures de travail différentes. Or, il n'y a tout simplement pas d'alternative à une coopération beaucoup plus étroite. La séance que nous tenons ici aujourd'hui montre clairement que la communauté internationale est en train de prendre la mesure des défis auxquels elle fait face. Je voudrais donc une nouvelle fois de remercier la Chine, qui préside le Conseil de sécurité, d'avoir organisé cet événement remarquable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Bisogniero de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Victor Rico Frontaura, Secrétaire des affaires politiques de l'Organisation des États américains.

M. Frontaura (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer nos sincères condoléances et de dire combien nous sommes préoccupés par le séisme dévastateur qui a frappé hier la République sœur d'Haïti, État membre de l'Organisation des États américains (OEA). Le Secrétaire général José Miguel Insulza a publié hier un communiqué de presse dans lequel il a non seulement exprimé ses condoléances aux familles haïtiennes et à celles du personnel de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti, mais également exprimé la volonté de l'Organisation des États américains (OEA) de déployer immédiatement un effort de coopération et d'assistance pour venir en aide à cette nation sœur. En fait, le Conseil permanent de l'OEA se réunit aujourd'hui à Washington pour débattre de la question et déterminer la meilleure manière d'aider à atténuer d'une manière ou d'une autre les difficultés que traverse la famille haïtienne.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier de l'initiative que vous avez prise de tenir ce dialogue entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.

Ces dernières années, la conclusion d'accords permettant la médiation et la coopération dans les cas de conflits entre les États et de conflits internes a permis d'accroître les possibilités de coopération internationale pour prévenir et gérer les crises, et plus généralement en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces accords couvrent des domaines tels que les droits de l'homme, la torture et, comme dans le cas de l'Europe et de l'Amérique, le contrôle du système démocratique.

Lorsque nous abordons la question de la paix et de la sécurité, la gestion des crises et les instruments qui permettent aux organes internationaux d'agir, il est crucial de faire la différence entre les conflits internes et les conflits entre les États. En effet, les normes régissant ces instruments et les possibilités d'action sont différentes pour chaque cas. Les principes de la non-intervention, l'égalité juridique des États, le règlement pacifique des différends, la légitime défense collective en cas d'agression, le respect des droits de l'homme fondamentaux et la promotion et le renforcement de la démocratie représentative sont des

principes consacrés par les normes essentielles en vigueur.

Les principaux instruments juridiques dont dispose l'organisation à cet égard sont la Charte de l'OEA et la Charte démocratique interaméricaine. La Charte de notre organisation consacre les dispositions principales qui permettent à l'organisation d'agir en cas de conflits entre les États. D'autres instruments existent également, comme la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Convention interaméricaine contre la corruption, mais ces instruments portent sur des aspects déjà traités dans la Charte. Il convient néanmoins d'indiquer que la Convention relative aux droits de l'homme est à l'origine de la création de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dont les décisions sont contraignantes pour les États signataires. Ces instruments sont constamment utilisés, et l'examen de certains problèmes récents nous permet d'évaluer le potentiel et les limites de leur mise en œuvre.

Pour ce qui est des normes régissant les conflits entre les États – exception faite des conflits ouverts ou des situations dans lesquelles on estime qu'un différend menace la paix sur le continent – la norme en vigueur dans le système interaméricain est que les questions bilatérales ne peuvent être traitées par l'organisation que lorsqu'elles lui sont soumises par les États parties au conflit. Généralement, les États informent l'organisation qu'un conflit les oppose. Cette information est toutefois insuffisante pour déclencher un quelconque mécanisme. Parmi les conflits entre États traités par l'OEA, deux méritent d'être cités : le différend côtier opposant Belize et le Guatemala, et la crise provoquée par le bombardement d'un camp clandestin des Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC) situé sur le territoire équatorien, par des avions colombiens le 1^{er} mars 2008.

Les deux pays ont soumis la première affaire à la médiation du Secrétaire général de l'OEA, qui a préconisé il y a presque deux ans le renvoi de ce différend côtier devant la Cour internationale de Justice. Cette suggestion, qui a été acceptée par les gouvernements de ces deux pays, fait actuellement l'objet d'une approbation dans le cadre des législations des deux pays.

La deuxième affaire, la crise qui a éclaté soudainement sur le territoire équatorien, a montré qu'il n'est pas possible de prévoir toutes les crises. Malgré la gravité du conflit dans la région, ni le

Gouvernement équatorien ni aucun autre organe international ou analyste spécialisé n'avait prévu cette crise. Il s'est agi d'une crise internationale qui a mis en péril la paix et la sécurité internationales car un État membre a employé la force contre un autre. Confrontée à cette situation de crise, l'OEA a eu toutefois recours aux instruments nécessaires pour y faire face en convoquant rapidement une réunion au niveau ministériel à laquelle a été conclu un accord qui nous a permis tout au moins d'éviter que de nouvelles actions soient prises et que le conflit ne s'envenime. Dans le même temps, on a demandé au Secrétaire général de mener ses bons offices, qui ont finalement abouti au rétablissement des relations entre les deux pays au niveau des chargés d'affaires et à l'élaboration d'une feuille de route, qui a permis de rétablir la pleine confiance entre les deux États.

S'agissant de la question de la démocratie, l'OEA dispose de la Charte démocratique interaméricaine. Je voudrais souligner à cet égard deux exemples qui illustrent d'une certaine manière les possibilités d'action de notre organisation et la manière dont on peut renforcer la coopération entre les organisations régionales.

Dans le cas du Honduras, mentionné par le Secrétaire général Ban Ki-moon, les semaines qui ont précédé la destitution du Président Zelaya nous ont permis de prendre conscience du risque élevé qui existait pour la stabilité institutionnelle de ce pays. Malgré cela, conformément à ses propres dispositions, la Charte n'a pas pu être appliquée sans le consentement du Gouvernement concerné. Ce n'est que le vendredi 26 juin, deux jours avant le coup d'état, que le Gouvernement a formulé cette demande. Le Conseil permanent de l'OEA s'est alors réuni et a décidé de dépêcher d'urgence une mission dirigée par le Secrétaire général. La mission devait se rendre au Honduras le 29 juin, mais le coup d'État s'est produit le dimanche 28 juin. Il n'a donc pas été possible d'empêcher l'emploi de la force et la question est de savoir si ce coup aurait pu être prévenu si la mission de l'OEA avait pu atteindre Tegucigalpa le samedi 27 juin et si le Gouvernement hondurien n'avait pas demandé de repousser l'arrivée de la mission au lundi 29 juin.

Pour mieux illustrer ces limites, il est utile de mentionner d'autres cas qui, contrairement au Honduras, ont pu être prévenus. Premièrement, dans le cas du Nicaragua, il a été possible d'éviter une décision parlementaire de destituer le Président. Conformément aux articles 17 et 18 de la Charte de l'OEA, le

Gouvernement du Président nicaraguayen José Bolaños a demandé qu'une mission spéciale de l'OEA examine la question. Cette mission s'est poursuivie pendant plusieurs mois, au cours desquels une crise aurait pu éclater à tout moment. Bien que nous ne disposions hélas pas de suffisamment d'instruments pour prévenir les crises, nous y sommes, dans ce cas précis, parvenus. Le Gouvernement a achevé son mandat et les élections ont été conduites avec succès au Nicaragua sous l'observation de l'OEA.

Une situation similaire a eu lieu en Bolivie, où le pays a, à plusieurs occasions, été au bord de l'affrontement en raison des profonds bouleversements politiques et sociaux qui y sont survenus. Le Gouvernement bolivien du Président Evo Morales a toutefois décidé d'avoir recours à la Charte démocratique. Peu de gens le savent, mais les missions de l'OEA qui se sont rendues en Bolivie l'ont fait à la demande du gouvernement dans le cadre de la Charte démocratique interaméricaine, qui dispose qu'un Gouvernement peut demander une mission spéciale de l'OEA s'il considère que la démocratie est sérieusement menacée. Nous y étions pendant tout le processus d'élaboration, d'adoption et de promulgation de la nouvelle Constitution, jusqu'à la tenue des élections en décembre dernier.

Je pense que, de l'expérience acquise au fil des ans, plusieurs enseignements peuvent être tirés qui seront certainement retenus par les États membres afin d'accroître les possibilités d'action de l'OEA tant en ce qui concerne les conflits entre les États que les conflits internes provoqués par des difficultés particulières d'ordre politique.

Il n'est pas seulement souhaitable mais également tout à fait nécessaire d'établir une coopération entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales pour instaurer et renforcer la paix et la sécurité internationales. Cette coopération ne doit pas seulement se fonder sur des avantages comparatifs mais également, et surtout, sur les mandats respectifs de chaque organisation. Il est également nécessaire de tenir compte de leurs capacités institutionnelles ainsi que de leur connaissance du terrain et de la présence sur place.

Nous avons établi une coopération fructueuse avec l'ONU – à Haïti, comme l'a mentionné le Secrétaire général, mais également dans d'autres endroits, notamment au Honduras. Nous sommes tout à fait favorables à l'intensification et à l'élargissement

de cette coopération. Un dialogue comme celui-ci auquel nous participons contribue de toute évidence à cette coopération, et nous pensons que le dialogue entre les secrétaires généraux, mais aussi aux niveaux secondaires et tertiaires, permettra de rendre cette coopération encore plus efficace sans qu'il y ait de chevauchement d'activités.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Frontaura pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ekmeleddin İhsanoğlu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. İhsanoğlu (Organisation de la Conférence islamique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'abord permis d'exprimer toutes nos condoléances au peuple haïtien et au personnel des Nations Unies qui a été touché. Nous espérons que les appels lancés ici à la solidarité internationale permettront de les aider.

En premier lieu, je voudrais, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), remercier la délégation chinoise d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat, qui arrive à point nommé. Cette décision a été très sage.

Je souhaite également remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, d'avoir participé à notre débat et lui exprimer notre satisfaction pour l'initiative pertinente et opportune qu'il a prise d'organiser, ces deux derniers jours, une retraite à l'intention des chefs d'organisations régionales. Cette retraite a été une bonne occasion pour les participants de se connaître et d'échanger des vues et des idées qui ont enrichi nos connaissances sur nombre de questions importantes. Je peux affirmer que le potentiel dont nous disposons s'est manifesté de manière éclatante. Je suis heureux de pouvoir annoncer que l'OCI accroîtra sa coopération en la matière.

La nouvelle Charte de l'OCI, adoptée en 2008, souligne l'importance pour tous ses États membres d'adhérer aux principes du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du respect de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des autres États membres. La feuille de route de l'OCI, intitulée « Programme d'action décennal », adoptée en 2005 et qui est analogue aux objectifs du Millénaire pour le développement, est un document que nous considérons comme un plan de réforme qui promeut la modération et la modernisation dans le monde musulman. Il appelle au renforcement

des activités de l'OCI en matière de prévention des conflits, d'établissement de la confiance, de maintien de la paix, de règlement des conflits et de relèvement après un conflit en coopération avec les organisations internationales et régionales.

Nombre des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité sont en rapport avec le monde islamique, et l'OCI en est naturellement saisie. Ce fait montre qu'il importe d'avoir des liens solides de coopération et de coordination entre le Conseil de sécurité et l'OCI afin de tirer profit, au moment de l'examen de ces questions, d'approches tant mondiales que locales. Ceci est d'autant plus important lorsque nous constatons que certains des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont des États membres de l'OCI. Cette expérience est un atout dont l'OCI pourra tirer profit à l'avenir dans certaines situations.

Si l'OCI, avec ses 57 pays membres et ses cinq États observateurs, ne mène pas vraiment d'opérations de maintien de la paix pour le moment, une résolution adoptée lors de sa dernière réunion ministérielle, tenue en mai 2009, ouvre la porte à d'éventuelles activités dans un certain nombre de domaines connexes. Cette résolution demandait qu'un groupe d'experts intergouvernementaux examine un document de réflexion préparé par le secrétariat de l'OCI sur le futur rôle de l'OCI dans les opérations de maintien de la paix et de la sécurité et le règlement des conflits.

L'ouverture du débat au niveau des ministres et des experts sur le renforcement des capacités pour la paix et la sécurité au sein de l'OCI a certainement enrichi le nouveau programme de réforme de l'OCI, qui comprend déjà des mesures importantes telles que la création d'une commission indépendante des droits de l'homme et d'un département de la coopération internationale et des affaires humanitaires. Ces mesures montrent également que nous comprenons l'importance du développement socioéconomique, des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire pour la promotion de la paix et de la sécurité.

Récemment, l'OCI a joué un rôle important en Iraq et réussi à mettre fin en 2006 au conflit interconfessionnel qui opposait les factions sunnite et chiite de la société iraquienne. Cette intervention s'est avérée déterminante pour réduire la vague de tueries qui avait fait des milliers de morts parmi la population. Son succès peut se mesurer au fait que l'intervention de l'OCI a aidé à éliminer le facteur religieux dans le

conflit en Iraq. Grace à la présence de notre bureau à Bagdad, nous comptons assurer le suivi de cette initiative.

Une vision nouvelle et un sentiment nouveau de responsabilité exigent de l'OCI qu'elle assume un rôle accru et plus proactif face aux défis et aux crises qui touchent le monde musulman, et nous sommes donc en train de mettre au point pour la Somalie et l'Afghanistan des approches similaires qui tiennent compte des avantages comparatifs potentiels et des affinités culturelles de l'OCI. En fait, dans les années 80, l'OCI a été sollicitée pour faire face au problème de la guerre civile en Afghanistan au lendemain du retrait des forces soviétiques. Et l'OCI a réussi à servir de médiateur entre les factions afghanes belligérantes et à rétablir la paix et la sécurité.

En Somalie, l'un des membres fondateurs de l'OCI, nous avons participé et contribué activement au processus de négociations qui a abouti à la signature de l'Accord de Djibouti et à la formation du Gouvernement de transition. Je crois que la tenue de la dernière réunion du Groupe de contact international sur la Somalie à Djeddah (Arabie saoudite), au siège de l'OCI, a été fort importante car elle a montré que nous sommes prêts à assumer un plus grand rôle pour assurer la paix et la sécurité en Somalie. Nous allons très bientôt ouvrir une mission humanitaire à Mogadiscio qui, à terme, deviendra un bureau à part entière.

Au cours de la dernière décennie, l'OCI a concentré ses activités sur l'éradication des causes profondes du terrorisme qui affligeaient certains secteurs du monde musulman. Nous avons dû user de méthodes locales pour détruire l'infrastructure doctrinale du terrorisme qui repose sur une interprétation totalement erronée et manipulée des enseignements de l'Islam. L'Académie islamique de jurisprudence a réussi à mettre au jour ce plan machiavélique et à en révéler les objectifs trompeurs. Cet effort a permis de faire comprendre aux jeunes le sophisme des affirmations des extrémistes et a donc asséné un dur coup à leurs activités et grandement diminué le nombre de leurs crimes odieux.

Cette façon de faire face à ce fléau a prouvé qu'un problème mondial peut être réglé par des remèdes locaux en coordination avec le Conseil de sécurité. L'expérience passée a montré que la lutte menée contre le terrorisme par des moyens militaires seulement n'a pas donné de résultats convaincants.

Recourir à des mesures militaires, c'est s'attaquer au symptôme au lieu de soigner la maladie. Avec le recul, nous devrions analyser en toute franchise ce que la guerre livrée contre la terreur ces dernières années a réalisé afin de voir si nous avons fait des progrès dans le traitement de la maladie ou si nous avons provoqué une sorte de transformation et une nouvelle propagation du virus.

Dans ce contexte, je voudrais souligner que la meilleure façon de s'attaquer au phénomène du terrorisme réside dans les efforts visant à en éliminer les causes profondes. Cette approche signifie qu'il faut d'abord créer des canaux de communication avec les représentants influents et patriotes d'une société touchée par le terrorisme en vue de les amener à se ranger à nos côtés grâce à des mesures appropriées d'incitation et de les convaincre à passer d'une position extrême à une position modérée. En même temps, il faut marginaliser et isoler les éléments les plus radicaux et les plus extrémistes. Lorsque cela est fait, il devient plus facile de commencer à créer progressivement des conditions propices à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Cette approche pourrait s'avérer particulièrement pertinente dans les régions du monde musulman où le radicalisme semble progresser.

De la même manière, l'OCI estime que régler les conflits dans la seule optique de la sécurité ne peut pas conduire à des solutions durables et globales. Les solutions à court terme doivent être remplacées par des approches à moyen et à long terme qui exigent une bonne compréhension des causes profondes des conflits, lesquels sont souvent liés à des revendications politiques, au retard économique, au sous-développement, à l'absence de bonne gouvernance et des droits de l'homme, et à des préoccupations relatives à la préservation des identités nationale, ethnique, culturelle et religieuse.

En signe de son engagement à s'attaquer aux problèmes socioéconomiques qui sont souvent les causes profondes des conflits, l'OCI a créé un fonds spécial de 10 milliards de dollars pour la réduction de la pauvreté dans ses États membres et un programme spécial pour le développement de l'Afrique. La proche conférence des donateurs de l'OCI sur la reconstruction et le développement de la région du Darfour, prévue en mars, en est un bon exemple.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'OCI continuera à contribuer au maintien de la paix et de la

sécurité internationales par tous les moyens possibles, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations régionales et sous-régionales.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Ihsanoglu de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oleksandr Pavlyuk, chef du Département de la coopération extérieure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

M. Pavlyuk (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres intervenants pour présenter nos sincères condoléances au peuple haïtien et lui exprimer notre solidarité en ce moment tragique.

Au nom du Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), je voudrais remercier la présidence chinoise et tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir invité l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à participer à cet important débat thématique. Ce débat se tient au bon moment et constitue une suite utile à la retraite enrichissante des chefs des organisations régionales organisée par le Secrétaire général Ban Ki-moon ces deux derniers jours.

Avec 56 États participants, l'OSCE est l'organisation de sécurité qui est ouverte au plus grand nombre de pays dans la région euro-atlantique et eurasiennne; elle est reconnue depuis 1993 comme une organisation régionale au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cette année, l'OSCE célébrera le trente-cinquième anniversaire de son document fondateur, l'Acte final d'Helsinki, ainsi que de son concept original de sécurité coopérative et globale, qui englobe les dimensions politico-militaire, économique, écologique et humaine.

En tant qu'organisation régionale, l'OSCE a été un partenaire de longue date de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle contribue aux efforts de l'Organisation des Nations Unies de deux façons importantes. Premièrement, l'OSCE encourage activement ses États participants à ratifier les conventions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, comme celles relatives à la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive, en particulier la résolution 1540 (2004). Dans certains domaines, l'OSCE adopte

des engagements additionnels qui complètent ceux de l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, l'OSCE complète l'action de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le redressement au lendemain des conflits, assumant dans certains cas un rôle moteur pour faciliter le règlement des conflits dans sa région, comme les conflits du Haut-Karabakh et de la Transnistrie.

Ces deux dernières années, trois questions en particulier ont mis à l'épreuve le partenariat de l'OSCE avec l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En Géorgie, avant août 2008, l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies ont coopéré pendant de nombreuses années à la recherche d'un règlement pacifique au conflit et d'une stabilité durable. Après août 2008, les deux organisations ont simultanément retiré leur personnel sur le terrain. Depuis octobre 2008, l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies, de concert avec l'Union européenne, coprésident les discussions de Genève. Nous faisons des progrès en dépit des défis persistants sur le terrain, en grande partie grâce à notre coopération étroite.

Au Kosovo, la mission de l'OSCE a continué d'exécuter son mandat, sur la base de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Elle a contribué à garantir la stabilité au Kosovo et la continuité de la présence internationale dans le pays après sa restructuration.

Au-delà des frontières des pays participants, l'OSCE a contribué, dans le cadre de son mandat défini par la décision prise par le Conseil ministériel de Madrid (2007), aux efforts internationaux d'assistance à l'Afghanistan, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. L'année dernière, le Bureau de l'OSCE pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme, en coopération étroite avec la Division de l'assistance électorale de l'ONU et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, a déployé une équipe d'appui pour les élections, en plus des actions similaires qu'elle avait menées en 2004 et 2005. L'OSCE s'est également employée à améliorer la capacité de l'Afghanistan à gérer ses frontières avec les pays voisins de l'Asie centrale, notamment par la formation d'un personnel afghan à son École des cadres pour la gestion des frontières, ouverte en mai à Douchanbé (Tadjikistan).

En 2010, l'OSCE continuera de coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies face à ces défis et à beaucoup d'autres défis communs, comme le contrôle des armes et les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité; les menaces et défis transnationaux, y compris la lutte contre le terrorisme; les défis économiques et en matière d'environnement, notamment la sécurité énergétique et la protection de la mer d'Aral; la tolérance et la non-discrimination; les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que la démocratie et l'état de droit.

Demain, le Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, M. Kanat Saudabayev, prononcera un discours à la réunion du Conseil permanent de l'OSCE, à Vienne, pour marquer officiellement le début de la présidence du Kazakhstan pour 2010. Dans trois semaines, le 5 février, il prendra la parole devant cet organe pour présenter les priorités de la présidence kazakhe de l'OSCE pour 2010. Je pense que cette allocution annuelle traditionnelle du pays qui assume la présidence de l'OSCE est également utile pour les membres du Conseil de sécurité, car elle leur fournit des informations de première main sur la situation dans la région de l'OSCE.

L'année 2010 revêt une importance particulière pour la sécurité européenne, pour l'OSCE et pour la coopération de l'OSCE avec l'Organisation des Nations Unies. Pour la première fois, un État de l'Asie centrale assume la présidence de l'OSCE. L'Asie centrale est une région où l'OSCE coopère étroitement et depuis longtemps avec l'Organisation des Nations Unies – par exemple en traitant du conflit au Tadjikistan au début des années 90 et en aidant aujourd'hui les États de la région à faire face à leurs divers besoins.

Cette année, l'OSCE fera avancer la relance du dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne. À la réunion du Conseil ministériel qui s'est tenue à Athènes en décembre, les ministres des affaires étrangères ont donné un nouvel élan à ce qui est communément appelé le processus de Corfou. Les ministres ont également noté avec intérêt la proposition de Kazakhstan d'organiser un sommet de l'OSCE en 2010 et ont chargé le Conseil permanent de procéder à des consultations préliminaires pour évaluer l'ampleur des progrès réalisés sur l'ordre du jour de l'OSCE et pour éclairer leurs décisions.

Conformément à la décision ministérielle de faire avancer le processus de Corfou, ce dialogue sera aussi l'occasion de revoir les dispositifs existants de coopération et d'examiner les possibilités de renforcer davantage les relations de l'OSCE avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, sur la base de la Plate-forme pour la sécurité coopérative commune de 1999. L'OSCE demeure pleinement déterminée à renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et à assister le Conseil de sécurité.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige aussi une coopération et une coordination étroites entre toutes les organisations au niveau régional, ainsi que l'échange d'informations et d'expériences entre les régions. Dans cet esprit, l'OSCE maintient un dialogue actif avec ses partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération, y compris le Japon, actuellement membre du Conseil de sécurité. L'année dernière, l'OSCE a été particulièrement heureuse d'accueillir l'Australie, en tant que douzième partenaire pour la coopération, ce qui a introduit une nouvelle perspective Asie-Pacifique dans nos délibérations. En outre, l'OSCE a procédé à un échange approfondi d'expériences avec les organisations régionales dans d'autres régions du monde, dont nombre d'entre elles sont représentées dans cette salle. C'est dans ce contexte également que l'OSCE se félicite vivement de ce débat thématique.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Pavlyuk de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gary Quinlan, Représentant permanent de l'Australie, qui va s'exprimer au nom du Forum des îles du Pacifique.

M. Quinlan (*parle en anglais*) : D'emblée, au nom des États membres du Forum des îles du Pacifique, nous voudrions adresser nos condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens, ainsi qu'aux familles et collègues des membres du personnel de l'ONU qui ont perdu la vie dans cette catastrophe. Évidemment, la région du Pacifique ne connaît que trop bien les répercussions dévastatrices des catastrophes naturelles et la nécessité d'une réaction rapide coordonnée de la part des États Membres, des organisations régionales et de l'ONU. Nous remercions donc le Secrétaire général d'avoir réagi rapidement. Les pays du Pacifique sont prêts à apporter leur concours, l'Australie ayant déjà commencé à répondre.

Je prends la parole aujourd'hui au nom des États membres du Forum des îles du Pacifique, dont le Secrétaire général, M. Tuiloma Neroni Slade, est ici présent.

Comme les membres le savent, le Pacifique est une région géographique très vaste, très dispersée, comprenant certaines des nations les plus petites et les plus vulnérables du monde. Le Forum des îles du Pacifique est l'organisation intergouvernementale prédominante de la région. Elle apporte une contribution importante à la paix et la sécurité de la région et, tant que telle, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui d'apporter notre contribution à l'examen du sujet par le Conseil. Nous voudrions remercier la Chine du rôle qu'elle a joué dans l'initiative d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, vous indiquez à juste titre dans votre document de réflexion (S/2010/9) que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et reconnaît également que les organisations régionales peuvent, selon les circonstances, prendre des mesures pour maintenir et appuyer la paix et la sécurité entre les États membres. En fait, cela est inévitablement devenu un élément complémentaire indispensable de l'architecture internationale de paix et de sécurité. Lorsque les États Membres peuvent régler eux-mêmes leurs propres problèmes, ils doivent le faire. Le rôle de l'ONU se situe en dernier ressort, mais les États Membres et leurs organisations ont clairement un rôle d'entraide à jouer pour prévenir les crises, tout comme pour y répondre. De meilleurs systèmes de règlement rapide des conflits et des mécanismes d'alerte rapide plus efficaces lorsque surviennent les crises sont souvent plus alertes et plus robustes au niveau régional. Un fort lien organique avec l'ONU au niveau régional, et avec New York, est par conséquent essentiel au sein de notre architecture mondiale et régionale.

Depuis sa création en 1971, le Forum des îles du Pacifique a cherché à mettre en place des réponses collectives solides aux problèmes régionaux, et à promouvoir la bonne gouvernance et les principes démocratiques parmi ses membres. À ce titre, le Forum a mis au point un cadre significatif pour traiter les conflits violents, les troubles civils et les crises politiques qui peuvent menacer la paix et la sécurité de la région, y compris la déclaration d'Aitutaki en 1997 et celle de Biketawa en 2000.

Dans la Déclaration de Biketawa, les dirigeants du Forum se sont engagés tout spécialement à promouvoir la bonne gouvernance, les libertés individuelles et les processus et institutions démocratiques, reconnaissant leur responsabilité à aider leurs États membres en temps de crise. Ils ont reconnu le fait que cela relève de leur responsabilité collective. Conformément aux principes énoncés dans cette déclaration, le Forum a à son actif un palmarès impressionnant de mesures prises pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité régionales, notamment à Bougainville, aux Îles Salomon et aux Fidji.

Le processus de paix de Bougainville a été une illustration de la coopération couronnée de succès entre l'ONU et le Forum, le Groupe de surveillance de la paix appuyé par le Conseil ayant œuvré en partenariat avec la Mission d'observation, le Gouvernement papouan-néo-guinéen et d'autres gouvernements de la région afin de restaurer la paix et la stabilité à Bougainville au terme de près de 10 années de conflit.

La Mission régionale d'assistance du Forum aux Îles Salomon a joué un rôle essentiel dans l'appui à la stabilisation et à la reconstruction des Îles Salomon, après un conflit ethnique dévastateur qui a sévi à la fin des années 90 et au début des années 2000. La mission est toujours en place actuellement.

Aux Fidji, le Forum est resté attaché sans faillir à la primauté des principes démocratiques, et il a cherché à travailler de manière constructive avec toutes les parties pour rétablir les institutions démocratiques après le coup d'État. À cet égard, le Forum se félicite tout particulièrement de l'appel de principe lancé par le Conseil de sécurité pour un retour rapide à la démocratie aux Fidji.

Le Forum a bien sûr également commencé à s'attaquer à des problèmes de sécurité non traditionnels. Les changements climatiques représentent une menace à la survie d'un certain nombre de membres du Forum. Il ne s'agit pas là d'une menace future : c'est une menace tout à fait actuelle pour eux. Le 3 juin 2009, l'Assemblée générale adoptait par consensus la résolution historique 63/281 concernant le lien entre les changements climatiques et la sécurité. Cette résolution invitait tous les organes de l'ONU concernés, dont celui-ci, à intensifier leurs efforts pour analyser et faire face aux changements climatiques, y compris leurs incidences éventuelles sur la sécurité.

Le rapport ultérieur du Secrétaire général (A/64/350) a souligné encore le besoin pressant de

déployer des efforts efficaces aux niveaux mondial, régional et national pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, ce qui est le meilleur moyen d'en réduire l'incidence, y compris les conséquences en matière de sécurité. C'est là une initiative de poids. Les îles du Pacifique et le Forum des îles du Pacifique sont prêts à travailler avec le Conseil de sécurité pour relever tous ces défis.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Quinlan de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Muratbek Sansyzbayevich Imanaliyev, Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

M. Imanaliyev (*parle en russe*) : Avant tout, au nom de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, je voudrais exprimer notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement haïtiens et leur adresser notre sympathie, après les événements tragiques et le séisme d'une gravité sans précédent qui ont frappé ce pays.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner la possibilité de prendre la parole à cette séance du Conseil de sécurité de l'ONU. De même, c'est avec grand plaisir que je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'excellente réunion organisée pour les directeurs des organisations internationales, qui s'est achevée hier avec succès. Je suis convaincu que ces réunions devraient recevoir l'appui universel des pays et des communautés multilatérales. La liste des participants aux futures réunions pourrait certainement être étendue. Il me semble qu'il est clair pour tout le monde que ce genre de modèles de travail conjoint peut favoriser le renforcement des capacités intellectuelles et l'échange d'informations nécessaires pour mettre au point et exécuter des projets et des programmes communs utiles à tous.

L'Organisation de Shanghai pour la coopération, même si elle est relativement récente, est aujourd'hui sans aucun doute une organisation dynamique, une instance internationale efficace créée pour développer une coopération équitable et mutuellement avantageuse entre ses États membres, désireux également d'assurer la paix, la stabilité et la prospérité dans tout l'espace eurasiatique.

Les États membres de notre organisation ont défini ce qui suit comme leurs priorités les plus urgentes : assurer la sécurité régionale; lutter contre le terrorisme,

le séparatisme et l'extrémisme, le trafic de drogues et d'armes et d'autres formes de criminalité transnationale; apporter une aide économique, commerciale et d'autres formes de coopération; et enfin rapprocher les peuples et établir des liens d'amitié entre eux.

Dans ce contexte, l'Organisation de Shanghai pour la coopération joue déjà aujourd'hui un rôle considérable dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, ainsi que dans la création des conditions nécessaires favorables au développement socioéconomique, culturel et humanitaire à long terme des populations de nos pays. Dans le même temps, notre organisation continue d'élargir et de consolider régulièrement ses relations avec d'autres organisations et institutions internationales, y compris l'ONU.

Nul doute que les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération continueront de s'employer à renforcer et à développer leur organisation, pour asseoir définitivement son autorité et son importance dans le monde, en particulier dans des circonstances qui ont vu l'émergence de problèmes de portée mondiale tels que la crise économique et financière mondiale, les problèmes environnementaux, le terrorisme, la criminalité liée aux drogues et d'autres encore.

Notre contribution à la normalisation de la situation en Afghanistan est mise en œuvre par l'intermédiaire du Groupe de contact spécial Organisation de Shanghai pour la coopération-Afghanistan. Nous avons fait part de nos profondes inquiétudes concernant les menaces liées au terrorisme, au trafic de drogues et au crime organisé qui découlent de l'instabilité en Afghanistan durant la conférence spéciale organisée par l'Organisation l'année dernière à Moscou, la capitale russe. Dans le cadre du programme international d'aide à l'Afghanistan, les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération apportent une contribution bilatérale efficace en fournissant une aide économique et humanitaire à ce pays qui souffre depuis longtemps, notamment en construisant des routes, des installations pour produire de l'énergie, des hôpitaux et des écoles.

Le montant total de l'aide fournie gracieusement par les États membres de l'Organisation à l'Afghanistan s'élève à 220 millions de dollars. Il est aussi de notoriété publique que plusieurs États membres de l'Organisation ont effacé une partie

considérable de la dette extérieure qui leur est due par l'Afghanistan.

Dans la mesure où ses activités reposent sur les principes du bon voisinage, de l'intérêt mutuel, de l'équité, du respect de la diversité culturelle et sur le désir de parvenir au développement conjoint, ainsi que sur les relations qu'elle entretient avec d'autres pays au sein des organisations internationales, l'Organisation de Shanghai pour la coopération se développe conformément aux principes de la confiance mutuelle, de la non-agression, de la transparence et de l'ouverture. Cela signifie également qu'à l'avenir, l'Organisation de Shanghai pour la coopération sera prête à établir divers contacts et relations, et par la suite une coopération mutuellement bénéfique, avec les autres pays et organisations internationales intéressés qui partagent nos valeurs.

Dans ce contexte, l'Organisation de Shanghai pour la coopération accorde beaucoup d'importance au partenariat avec l'ONU, en s'appuyant sur le fait qu'elle reconnaît le rôle vital que joue l'ONU dans le monde d'aujourd'hui, en particulier pour faire face aux défis et problèmes mondiaux mentionnés plus haut. L'Organisation de Shanghai pour la coopération estime également qu'il nous faut tout mettre en œuvre pour renforcer cette mission de l'ONU.

Pour terminer, je voudrais mettre l'accent sur le fait que l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, a adopté une résolution sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de Shanghai pour la coopération (résolution 64/183). Je puis assurer le Conseil que les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération n'épargneront aucun effort pour veiller à la mise en œuvre concrète des dispositions de cette résolution, renforcer la coopération avec l'ONU dans les domaines pertinents, et maintenir la paix et la stabilité régionales conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je considère que l'adoption de cette résolution marque la reconnaissance du rôle grandissant de l'Organisation de Shanghai pour la coopération dans le maintien de la paix, le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans notre région, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, et la promotion de la coopération régionale dans des domaines tels que le commerce, l'économie, l'énergie et les transports.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir convié à participer au débat d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Imanaliyev de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères condoléances et toute notre sympathie du Gouvernement et au peuple haïtiens pour les tragiques pertes en vies humaines, les blessés et les dégâts causés par le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le pays. Nos prières et notre solidarité vont aux familles des victimes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, qui est à la fois important et opportun. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa déclaration et souhaiter la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro, qui assiste à notre débat. Je tiens aussi à remercier les chefs et représentants des organisations régionales et sous-régionales de leurs déclarations.

Ce débat fournit au Conseil de sécurité et aux organisations régionales et sous-régionales présentes l'occasion d'échanger leurs vues et de mettre l'accent sur la manière de renforcer leur coopération au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais la complexité des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans différentes régions du monde ne cesse de croître, tandis que parallèlement les capacités de l'ONU sont sollicitées à l'extrême. Il est donc nécessaire de renforcer le partenariat au sein duquel l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales ont chacune des rôles essentiels à jouer pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes convaincus que l'instauration d'un partenariat efficace et stratégique présente des avantages considérables. Les organisations régionales et sous-régionales peuvent apporter des contributions importantes. Elles ont pour avantage la connaissance du terrain, la proximité, et la capacité de se mobiliser et de réagir rapidement. Toutefois, certaines ont besoin de ressources financières et techniques pour s'acquitter de cette mission.

L'ONU et d'autres partenaires internationaux doivent fournir un appui efficace, prévisible et rapide aux organisations régionales lorsqu'elles entreprennent, sous le mandat de l'ONU, des activités

et des opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Union africaine, par exemple, a montré sa détermination, son engagement et ses capacités en matière de prévention, de médiation et de règlement des conflits sur le continent. Elle travaille actuellement à l'établissement d'une architecture globale de paix et de sécurité et a souligné la nécessité pour ses États membres d'adhérer aux principes du constitutionnalisme, de la gouvernance démocratique et de l'état de droit.

La prévention, la médiation et le règlement des conflits, ainsi que le maintien et la consolidation de la paix, sont des outils essentiels et indispensables pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Une coopération et une coordination accrues entre l'ONU et les organisations régionales permet de renforcer l'efficacité de ces outils. L'Ouganda estime par conséquent que le présent débat s'inscrit dans le cadre d'un processus en cours. Nous rappelons à cet égard les débats constructifs sur le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU organisés en mars et en octobre de l'année passée.

Il est indispensable que le Conseil de sécurité poursuive ses contacts et ses échanges de vues avec les organisations régionales et sous-régionales sur les moyens pratiques de renforcer ces partenariats précieux. Nous préconisons également que le Secrétariat de l'ONU et les commissions et secrétariats respectifs des organisations régionales et sous-régionales aient des échanges plus réguliers, coordonnent mieux leurs activités et se consultent davantage sur les questions d'intérêt commun. Cette approche renforcera la complémentarité de nos efforts et permettra d'éviter les doubles emplois.

Pour terminer, nous remercions la délégation chinoise d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, auquel l'Ouganda souscrit.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre au Secrétaire général et aux précédents intervenants pour exprimer la profonde inquiétude du Royaume-Uni pour la population d'Haïti, ainsi que pour les membres du personnel de l'ONU toujours portés disparus, notamment des soldats du maintien de la paix. Le monde se tourne vers Haïti au lendemain de ce séisme dévastateur. Le Premier Ministre de mon pays a adressé un message de sympathie et de soutien au Président Préval. Le Royaume-Uni envoie actuellement de l'aide et du matériel pour les secours d'urgence, et

une équipe est en route pour évaluer les besoins humanitaires à court terme et sur le long terme. Nous sommes prêts à fournir tout l'appui nécessaire pour aider la population d'Haïti à se relever de cette tragédie.

Je remercie le Président d'avoir organisé le présent débat. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général et tous les représentants des organisations régionales pour les exposés qu'ils ont présentés ce matin. Cela a été une occasion très intéressante d'avoir des informations sur les débats engagés en début de semaine dans le cadre de la retraite organisée par le Secrétaire général.

Comme il a été dit ce matin, l'ONU et les organisations régionales ont de nombreux objectifs communs. Une coopération étroite entre elles peut renforcer leur impact, notamment dans certaines des situations les plus difficiles en matière de politique et de sécurité rencontrées à l'heure actuelle dans le monde. Le Conseil de sécurité doit conserver son rang prééminent en ce qui concerne les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La coopération du Conseil avec les organisations régionales est déjà adéquate, mais nous considérons cependant que nous pouvons faire bien davantage ensemble dans des domaines tels que la diplomatie préventive, la médiation et le règlement des conflits. Je voudrais aujourd'hui souligner cinq points.

Le premier a trait à l'Union européenne (UE). Celle-ci apporte déjà une contribution majeure à la paix et la sécurité à travers le monde. L'Union européenne a déployé plus de 3 000 soldats et plus de 4 000 civils dans le cadre d'opérations de gestion des crises, des Balkans au golfe d'Aden en passant par la République démocratique du Congo. Comme l'a indiqué l'Ambassadeur Serrano ce matin, l'UE collabore avec l'Organisation des Nations Unies dans huit théâtres de crise importants. En 2009, l'Union européenne a affecté plus de 400 millions d'euros au financement d'activités de stabilisation et de missions de gestion des crises. Les changements apportés par le Traité de Lisbonne à la représentation extérieure de l'UE renforceront davantage sa contribution internationale.

Deuxièmement, l'OTAN dirige la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) mandatée par l'ONU, qui compte 70 000 membres et est chargée d'aider le Gouvernement afghan à rétablir la sécurité dans la région. Nous devons mettre à profit

le mémorandum d'accord conclu en 2008 entre l'OTAN et l'ONU pour renforcer davantage la coopération entre la FIAS et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). L'Organisation des Nations Unies devrait être prête à accepter l'assistance de l'OTAN; l'OTAN devrait être prête à la fournir dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité et à apporter un appui militaire le cas échéant. L'OTAN dispose en effet d'une expertise politico-militaire et de moyens militaires inégalés.

Troisièmement, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt une importance stratégique décisive. Nous avons fermement appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général et l'Union africaine pour renforcer ce partenariat. Celui-ci a jusqu'à présent été axé sur le maintien de la paix, mais nous estimons qu'il devrait être élargi pour permettre de mener une action conjointe visant à prévenir les conflits et à se consacrer davantage à la consolidation de la paix. Nous attendons avec intérêt de nouveaux avis du Secrétaire général sur cette question, ainsi que les résultats des travaux de l'Équipe spéciale Union africaine-ONU actuellement en cours.

Quatrièmement, la Somalie illustre parfaitement l'action commune de l'Union africaine et de l'ONU, notamment à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui continue de jouer un rôle déterminant en permettant au Gouvernement fédéral de transition d'accroître son efficacité et d'élargir sa base politique. L'Union européenne apporte également une contribution considérable en Somalie, conduisant la mise en place de l'Équipe spéciale de lutte contre la piraterie et versant 35,5 millions d'euros pour l'AMISOM.

Enfin, l'Afghanistan va mettre à l'épreuve ces partenariats internationaux, tout particulièrement au cours de la période à venir. Comme je l'ai indiqué au Conseil la semaine dernière, nous espérons que la Conférence de Londres, qui se tiendra le 28 janvier, permettra de renouveler l'appui de la communauté internationale au Gouvernement afghan. L'Organisation des Nations Unies, l'OTAN, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi d'autres organisations régionales, auront un rôle important à jouer.

Les pères fondateurs de l'ONU ont fait preuve d'une grande clairvoyance lorsqu'ils ont souligné au

Chapitre VIII de la Charte le rôle des organisations régionales. Je pense toutefois qu'ils seraient un peu surpris par l'ampleur et la diversité de cette coopération à l'heure actuelle. Il incombe au Conseil de définir les orientations stratégiques de cette coopération, en se concentrant sur les problèmes majeurs, notamment l'Afghanistan et la Somalie, mais également en envisageant l'avenir et en adoptant une vision plus globale de la coopération internationale qui recouvre l'ensemble du cycle des conflits.

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle préparé par la délégation chinoise.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Haïti est une nouvelle fois frappée par une tragédie. Comme chacun le sait, ce pays est frappé depuis de nombreuses années par le malheur et a eu besoin à maintes reprises de l'aide de la communauté internationale pour pouvoir jeter les bases de son développement, comme l'ont noté les membres du Conseil lorsqu'ils se sont rendus en Haïti en mars 2009. Nous tenons à exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens et à tous les gouvernements dont des ressortissants ont été touchés par cette tragédie sur le terrain, au personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et aux autres institutions des Nations Unies et organisations présentes dans ce pays.

Le Gouvernement du Président Calderón a pris des mesures immédiates en coordination avec le Gouvernement haïtien, et un groupe d'experts et de consultants se dirige actuellement vers Port-au-Prince. Ce groupe, formé de médecins spécialisés dans les blessures dues à l'effondrement de bâtiments, de spécialistes de la recherche des personnes et des secours et d'experts chargés d'évaluer les dégâts et de gérer les situations d'urgence, est en route vers Haïti afin d'aider le Gouvernement à déterminer quels types d'aide seront nécessaires. Par ailleurs, le Président et le Gouvernement mexicains ont été en contact avec d'autres gouvernements afin d'assurer la coordination nécessaire de l'aide dont Haïti aura besoin.

Nous saluons la décision de la délégation chinoise de choisir d'examiner une question aussi pertinente dans le cadre du présent débat thématique du Conseil de sécurité. Cette séance fait suite à une discussion encouragée par le Mexique en avril 2003 lorsque le pays était membre non permanent du Conseil de sécurité. Nous souhaitons la bienvenue aux représentants des organisations régionales et sous-

régionales qui participent aujourd'hui à ce débat. Nous nous félicitons de cette occasion d'échanger des points de vue sur la façon dont nous pouvons établir un modèle cohérent de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les différentes organisations régionales et sous-régionales œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité.

Les fondateurs de l'ONU ont su déceler les bénéfices d'une relation étroite entre l'Organisation naissante et ce qui était désigné comme des accords ou organismes régionaux ou sous-régionaux dans le cadre du règlement pacifique des différends ou de l'application de mesures coercitives, conformément aux cas et procédures prévus dans la Charte des Nations Unies. Nous ne devons pas l'oublier.

Nous devons également nous rappeler qu'à cette époque, les pays de l'Amérique latine ont joué un rôle prépondérant dans la promotion de cette vision, qui s'est dégagée de la Conférence interaméricaine sur les problèmes relatifs à la guerre et à la paix organisée à Chapultepec (Mexique) avant la Conférence de San Francisco.

Je tiens à signaler que ma délégation estime que, malgré les importants faits nouveaux récemment survenus, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales n'a pas encore atteint son potentiel et doit être considérablement renforcée.

Les actions conjointes menées par l'ONU et l'Union africaine au Burundi, en Éthiopie, en Érythrée, en République démocratique du Congo et en Somalie, de même que celles menées en collaboration avec l'Union européenne au Tchad, au Congo et au Soudan, ou en collaboration avec l'Organisation des États américains en Haïti, sont des exemples probants de la contribution qu'apportent les organisations régionales aux activités du Conseil de sécurité relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un élément important de la coopération entre l'ONU et ces organisations apparaît notamment dans les cas où il s'avère nécessaire d'assurer le maintien de la paix en ayant recours à des missions conjointes ou hybrides telles que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Dans ces cas comme dans d'autres, les ressources humaines et matérielles que peuvent apporter les organisations régionales, assorties du mandat et des capacités nécessaires, se sont avérées une option opportune et efficace.

Nous devons analyser les expériences et les enseignements retenus afin de promouvoir une plus grande cohésion au sein du Conseil de sécurité, qui nous permettra de coordonner correctement l'adoption de décisions communes avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Ma délégation estime que les initiatives prises par les organisations régionales et sous-régionales pendant les premières phases d'un conflit, grâce à des mécanismes d'alerte rapide et de prévention, peuvent s'avérer décisives pour éviter une action de grande envergure de la part de l'ensemble de la communauté internationale. En particulier, la capacité de ces organisations à promouvoir le règlement pacifique des différends grâce à la médiation et par d'autres moyens a amplement prouvé son efficacité et son importance.

On peut dire la même chose de la phase de consolidation de la paix et de reconstruction nationale, au cours de laquelle les organisations régionales et sous-régionales sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la stabilité et la prévention d'une spirale de violence. Le fait que les organisations régionales connaissent parfaitement les causes sous-jacentes des conflits locaux et d'autres problèmes relatifs à la sécurité leur donne un avantage comparatif par rapport aux acteurs extérieurs à la région. Dans tous les cas, la promotion du développement économique et social est un élément indispensable pour s'attaquer aux causes structurelles des conflits et maintenir la paix et la stabilité à moyen terme, compte tenu du lien indissoluble qui existe entre la sécurité et le développement.

Nous devons tirer un profit optimal de l'expérience que possède chaque organisme régional dans son propre domaine de compétence et dans le cadre de son mandat. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'orientation qui a été donnée à ce débat et de la déclaration présidentielle qu'adoptera le Conseil de sécurité, à l'issue de la séance, sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Il nous semble que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général doivent continuer de concentrer leur attention sur ces deux domaines.

Je vais à présent mentionner brièvement certains domaines dans lesquels ma délégation estime que les efforts du Conseil de sécurité et des autres organes de l'ONU pourraient compléter l'activité des organisations régionales et sous-régionales. Je vais me limiter aux questions du renforcement de l'état de droit, de la promotion des droits de l'homme, de la

protection des civils et de la lutte contre le commerce illicite des armes légères.

En ce qui concerne ce dernier aspect, la résolution 1631 (2005) met l'accent sur le rôle que jouent les organisations régionales dans la lutte contre le trafic des armes légères, notamment en facilitant le marquage et le traçage de ce type d'armes. Nous savons que le trafic illicite d'armes alimente les conflits, et c'est la raison pour laquelle de nombreuses organisations ont déployé des efforts considérables pour l'empêcher. Adopter une approche intégrée et consistante de ce problème nous permettrait de répéter les expériences réussies et serait extrêmement bénéfique à l'ONU. Il en va de même pour les autres problèmes régionaux, notamment la criminalité organisée transfrontières et le trafic de stupéfiants.

Pour terminer, je tiens à signaler que les organisations régionales et sous-régionales représentées ici disposent de mandats et de capacités différents. C'est pourquoi nous ne pouvons pas élaborer un schéma unique de coopération et de coordination entre l'ONU et toutes ces organisations. Il est évident qu'elles ont toutes une contribution à apporter s'agissant d'atteindre les buts et d'appliquer les principes de notre Organisation. Sur la base du principe de complémentarité, il est possible d'utiliser de manière plus rationnelle et efficace les avantages comparatifs de chaque organisation.

Nous devons donc œuvrer à l'élaboration de principes communs qui nous permettront de mieux tirer profit de nos relations, conformément aux normes du droit international. Nous estimons qu'il est essentiel de créer des mécanismes de consultation entre les organes régionaux pertinents et le Conseil de sécurité, et notamment d'établir des dialogues interactifs périodiques. Nous avons déjà établi notre programme commun. Il ne nous reste plus qu'à continuer de définir la façon dont nous allons œuvrer dans le cadre d'une relation étroite et mutuellement bénéfique, comme cela avait été prévu en 1945.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord présenter nos sincères condoléances suite aux décès, aux blessures et aux destructions causées par le tremblement de terre survenu en Haïti. Je voudrais également faire part de notre profonde préoccupation au sujet des militaires et du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti que l'on n'a pas encore retrouvés. Nos pensées et nos prières vont à tous ceux qui ont été

touchés, et nous nous tenons prêts à aider le peuple haïtien.

Monsieur le Président, les États-Unis voudraient vous remercier d'avoir organisé ce débat important et opportun. Nous nous félicitons également de l'initiative du Secrétaire général de convoquer, en début de semaine, une réunion des organisations régionales afin de promouvoir le dialogue et la coopération. Nous remercions les représentants des organisations présentes aujourd'hui de leurs observations et des contributions qu'ils apportent au maintien de la paix et de la sécurité.

Nous partageons les objectifs énoncés dans le projet de déclaration présidentielle préparé par la Chine, à savoir la promotion d'une plus grande coopération entre les organisations régionales et sous-régionales et l'ONU. Si la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité incombe principalement au Conseil de sécurité, les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle important en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ce rôle est clairement défini au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et son importance a été soulignée dans de nombreuses résolutions et déclarations présidentielles du Conseil de sécurité.

Avec ceci à l'esprit, je voudrais faire quatre remarques. Premièrement, les organisations régionales ont une perspective unique et une compréhension locale des conflits, des normes culturelles et des défis sécuritaires propres à leur région. Cette connaissance leur donne souvent un avantage comparatif en matière de prévention ou de règlement des conflits. Dans de nombreux cas, elles ont également une énorme influence sur les parties à un différend.

Les États-Unis sont fiers d'être membre de trois des organisations qui sont représentées ici aujourd'hui : l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation des États américains (OEA). Nous contribuons aux opérations de l'OTAN qui apportent sécurité et stabilité en Afghanistan et au Kosovo et contribuent à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous œuvrons également étroitement avec les États membres de l'OSCE, une organisation qui mène sans relâche des activités de prévention, de médiation et de règlement des situations de conflit dans une région qui s'étend de Vancouver à Vladivostok.

L'OEA est la plus ancienne organisation régionale, créée avant l'ONU, et son dynamisme dans l'hémisphère occidental est bien connu. Son dynamisme a été indispensable pour appuyer la stabilité en Haïti et rétablir pacifiquement l'ordre démocratique constitutionnel au Honduras.

Je voudrais dire un mot sur l'Union européenne (UE), qui est un partenaire fondamental pour la gestion des crises en Europe et au-delà. Les États-Unis félicitent l'Union européenne de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, qui lui permettra d'être un partenaire encore plus solide.

Mon deuxième point est qu'il est dans l'intérêt de l'ONU de travailler avec les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir les conflits, ou les régler une fois qu'ils ont éclaté. Les États-Unis se félicitent de la coopération établie entre l'ONU, l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour gérer les crises récentes en Guinée, y compris le travail de la Commission d'enquête de l'ONU.

Nous nous félicitons du rôle croissant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans sa région et des mesures qu'elle a prises pour relever le défi que la Birmanie représente pour l'organisation et la communauté internationale. Alors que la Birmanie se prépare à organiser des élections cette année – les premières depuis 1990 – il importe que l'ONU et l'ASEAN insistent pour qu'un dialogue politique national soit engagé afin que les élections soient crédibles.

Nous nous félicitons également de la coopération établie entre l'ONU et l'Union africaine, notamment l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et l'appui fourni par l'Organisation à la force de maintien de la paix de l'UA en Somalie.

Troisièmement, nous sommes favorables à ce que l'ONU renforce les capacités des organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité, notamment dans le domaine du maintien de la paix. À cet égard, nous continuerons d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités de l'Union africaine en matière de planification, gestion et maintien d'opérations de maintien de la paix, ainsi que les efforts en cours pour consolider les liens stratégiques existant entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Les États-Unis continueront également d'être un grand contributeur bilatéral aux opérations de maintien de la paix

africaines au moyen d'initiatives de formation et d'équipement.

Nous encourageons enfin les organisations régionales et sous-régionales à contribuer à la mise en œuvre efficace des récentes résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, sur les enfants et les conflits armés, et sur la protection des civils. Nous les encourageons également à jouer un rôle accru dans les efforts de consolidation de la paix.

Le présent débat met en lumière la coopération qui existe entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pour faire face aux crises. Les États-Unis sont favorables à ce que d'autres discussions et actions soient menées pour renforcer cette coopération.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : C'est avec une grande tristesse que l'Autriche a appris qu'un terrible tremblement de terre a frappé Haïti la nuit dernière. Nous sommes profondément émus et choqués par les pertes tragiques tant parmi le peuple haïtien que parmi le personnel de l'ONU déployé sur l'île. Je voudrais présenter les sincères condoléances de mon gouvernement et de mon pays au Gouvernement et au peuple haïtiens et aux familles de ceux qui ont perdu la vie au service de l'ONU et de la communauté internationale sur l'île. Mon pays participe activement aux secours d'urgence actuellement fournis par l'Union européenne (UE). Nous étudions également, dans cette situation très difficile et dramatique, des moyens d'apporter la meilleure contribution nationale possible.

Je voudrais remercier la présidence chinoise d'avoir organisé la présente séance et préparé le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis, qui s'inspire de l'action qui a commencé avec l'adoption de la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et les représentants des organisations régionales de leurs déclarations.

L'Autriche s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a maintes fois réaffirmé le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits conformément au Chapitre VIII de la Charte. À la lumière des défis de notre siècle, il est clair que l'ONU ne peut pas œuvrer toute seule au maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais qu'elle doit être assistée pour ce faire par les organisations

régionales, qui ont une bonne connaissance des conflits et de leurs causes profondes et qui sont dotées de capacités pour y répondre. Dans de nombreux cas, la prise en main régionale est la clef du succès des efforts de maintien de la paix de la communauté internationale et de l'ONU sur le terrain. Le plus souvent, cette prise en main peut être assurée au mieux grâce à la participation des organisations régionales et sous-régionales concernées.

Comme l'a dit le Secrétaire général, assurer une division claire du travail et répartir les rôles et les tâches entre l'ONU et les organisations régionales sont les défis à relever pour instaurer une coopération efficace. Avec sa Politique européenne commune de sécurité et de défense, l'Union européenne peut apporter une contribution importante dans le domaine de la paix et de la sécurité. Elle a développé des capacités importantes pour la prévention et le règlement des conflits. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le mois dernier et la création du Bureau du Haut-Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité permettront à l'Union européenne de s'adresser à ses partenaires avec plus de force et à l'unisson.

L'engagement pris par l'UE d'appuyer l'ONU et le Conseil de sécurité face aux menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales se traduit par l'appui apporté par l'Union à toutes les opérations de maintien de la paix actuelles de l'ONU. Comme l'a montré l'exemple de l'Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad, l'Union européenne peut également jouer un rôle utile d'intermédiaire lors d'une crise jusqu'à ce que l'ONU et/ou les organisations régionales ou sous-régionales respectives soient prêtes à prendre la relève.

Je voudrais également saluer le travail important réalisé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dont les missions d'observation électorales et les missions extérieures déployées dans les États participants coopèrent étroitement avec les organismes et missions des Nations Unies. Nous sommes heureux que des représentants de l'ONU soient invités à prendre la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE cette année à Vienne. Nous nous réjouissons également de l'intérêt constant manifesté par le Secrétaire général à l'égard des travaux de l'OSCE, ainsi que de la coopération existant entre l'OSCE et l'ONU.

La déclaration conjointe sur la coopération entre l'UE et l'ONU en matière de gestion des crises, signée en 2003, a créé un mécanisme consultatif conjoint. Elle s'est révélée être un instrument utile de renforcement du partenariat entre les deux organisations. Les consultations entre homologues sur la prévention des conflits entre l'ONU et l'Union européenne pourraient être accrues et élargies – comme modèles de dialogue – à d'autres organisations. Nous nous félicitons également à cet égard de ce que le Conseil ait l'intention de tenir des dialogues interactifs informels avec des organisations régionales et sous-régionales.

Les défis que doivent relever les opérations de maintien de la paix de l'ONU, notamment les demandes toujours croissantes de déploiement, soulignent la nécessité d'accroître la coopération avec les organisations régionales et de renforcer leurs capacités. Des capacités régionales renforcées de maintien de la paix et de prévention des conflits sont des conditions préalables au renforcement de la prise en main régionale et des responsabilités en matière de gestion des crises.

L'Autriche est tout à fait favorable à ce que les acteurs régionaux et sous-régionaux tels que l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe assument un rôle accru dans la prévention et le règlement des conflits. Depuis 2003, l'Union européenne a apporté une contribution importante, par le biais de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, au renforcement des capacités de l'UA de participer à des opérations de maintien de la paix sur le continent africain. Nous nous félicitons des propositions figurant dans le rapport Prodi (voir S/2008/813) et dans le rapport suivant du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (S/2009/470).

Les forces et moyens en attente sont d'une grande importance dans le domaine de maintien de la paix. En reliant ou en coordonnant les listes d'experts et celles des organisations régionales, comme celles de l'Union européenne, nous pouvons accroître nos réserves d'experts disponibles. En outre, une collaboration étroite avec les organisations régionales et sous-régionales est fondamentale pour les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Il convient en outre d'intensifier les activités de formation pour répondre à la demande croissante de personnel civil qualifié dans les opérations de maintien de la paix.

Pendant plusieurs années, le Centre d'études autrichien pour la paix et le règlement des conflits a régulièrement mené des programmes d'entraînement sur le maintien de la paix et la consolidation de la paix civils. Nombre de ses participants servent actuellement dans les missions des organisations régionales, notamment l'Union africaine et l'OSCE.

Je voudrais également mettre en lumière le rôle important que les organisations régionales et sous-régionales jouent et peuvent jouer dans la mise en œuvre des résolutions à caractère thématique du Conseil de sécurité. La résolution 1894 (2009) du Conseil de sécurité sur la protection des civils souligne explicitement l'importance de la consultation et de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales pour améliorer la protection des civils en période de conflit armé. La consultation et la coopération sont également nécessaires pour accroître la participation des femmes aux processus de paix, pour assurer la protection des enfants touchés par les conflits armés ainsi que pour combattre l'impunité, la corruption, le terrorisme et le crime organisé.

Enfin, un meilleur échange et partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés de toutes les questions citées s'avérera essentiel, tant entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales qu'entre les organisations régionales elles-mêmes. L'un des enseignements tirés des opérations civiles et militaires de l'Union européenne est que les missions gagnent en efficacité en intégrant à leurs activités les droits de l'homme et les aspects liés à l'égalité des sexes. Les organisations régionales seront aussi en position de contribuer de manière importante aux préparatifs, qui sont en bonne voie, du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui sera commémoré cette année même.

Je tiens à ajouter que l'Autriche appuie pleinement la déclaration que vous-même, Monsieur le Président, et votre délégation, avez préparée.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, permettez-moi de joindre ma voix aux expressions de solidarité et aux condoléances présentées au peuple haïtien et au personnel de l'ONU dans ce pays, après la tragédie qui a frappé Haïti.

Nous souhaitons la bienvenue aux représentants d'un bon nombre des principales organisations régionales et nous avons écouté avec attention les déclarations faites par leurs représentants sur cet

important sujet. Les questions débattues aujourd'hui sont d'une importance essentielle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La dimension mondiale des défis et des menaces auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, ainsi que la formulation des approches collectives nécessaires pour les affronter requièrent de l'ONU qu'elle renforce sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément à la Charte des Nations Unies, surtout à son Chapitre VIII.

L'ONU et les organisations régionales sont appelées à se compléter de manière harmonieuse, en faisant intervenir leurs avantages comparatifs. Pour l'ONU, il s'agit avant tout de faire valoir son universalité, la nature de ses activités et sa légitimité universellement reconnue. Les organisations régionales, quant à elles, feront valoir qu'elles possèdent une meilleure connaissance des situations relevant de leurs domaines de compétence et qu'elles ont dans de nombreux cas conçu des mécanismes de prévention et de maintien de la paix.

Vu la nécessité croissante de procéder à une répartition plus efficace des tâches entre l'ONU et les organisations régionales, on ne saurait porter atteinte au rôle qui échoit principalement au Conseil de sécurité, tel que consacré dans la Charte des Nations Unies, s'agissant des questions liées au maintien de la paix et à la sécurité internationales. Cela est vrai avant tout lorsqu'il s'agit d'autoriser l'usage de la force par des coalitions ou de superviser des opérations régionales de maintien de la paix.

Nous sommes favorables à la tenue de réunions régulières entre le Secrétaire général et les responsables des organisations régionales. Le programme de coopération de l'ONU avec les partenaires régionaux est en train de s'élargir. Les missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix ont été complétées par des efforts de lutte contre la propagation des armes de destruction massive et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, cela aux fins de s'attaquer à des problèmes transfrontières déstabilisants et de faire opposition au trafic de drogue et au crime organisé.

Une coopération accrue entre l'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) offre de grandes possibilités. Les principaux domaines d'activités de l'OTSC ont été définis par son Secrétaire général, M. Bordyuzha. Il importe que des efforts intenses soient consentis au sein de l'OTSC pour

qu'elle puisse développer sa propre capacité de maintien de la paix, notamment pour participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. De plus, l'OTSC contribue de manière considérable aux activités internationales de relèvement après le conflit en Afghanistan et de lutte contre la menace de la drogue émanant de ce pays.

L'Organisation de Shanghai pour la coopération apporte une contribution sérieuse à la stabilité et à la sécurité de la région eurasiatique, comme l'a exprimé son Secrétaire général, M. Imanaliyev, dans sa déclaration. Les membres de cette organisation ont clairement fait part de leur disposition à développer leur coopération avec l'ONU dans certains domaines d'importance, notamment la lutte contre le terrorisme international, la propagation illicite des drogues et l'aide à la reconstruction après conflit en Afghanistan.

Nous devons continuer de nous appuyer sur l'expérience de la coopération positive de l'ONU et du Conseil de sécurité avec les partenaires régionaux et sous-régionaux en Afrique, notamment l'Union africaine. L'opération hybride Union-africaine-ONU au Darfour offre un excellent exemple d'une telle coopération.

La Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des États américains jouent également un rôle important dans la recherche de moyens de règlement pacifique des multiples problèmes qui se posent dans leurs régions respectives.

Nous voudrions aussi voir se développer davantage, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, la coopération entre les Nations Unies et des structures telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et l'OTAN.

Nous sommes convaincus que le rapprochement croissant entre les partenaires régionaux et l'ONU se poursuivra. D'un côté, les organisations régionales et sous-régionales doivent activement offrir leur aide en fournissant des ressources et en faisant valoir leurs atouts. De l'autre, l'ONU devrait accorder plus d'attention au renforcement maximal de la coordination et des échanges avec ces structures, tout en répartissant de manière rationnelle les tâches et en préservant les prérogatives de cette Organisation universelle et de son Conseil de sécurité.

Pour terminer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres de la délégation chinoise, d'avoir organisé cette réunion et préparé l'excellent projet de déclaration qui sera adopté aujourd'hui et que nous appuyons pleinement.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens moi aussi à dire l'état de choc profond et la tristesse que me cause le grave séisme qui a dévasté Haïti. Je rappellerai que, l'année dernière, l'une des activités les plus en vue du Conseil a été sa visite à Haïti, où nous avons été vraiment impressionnés par le leadership de Hédi Annabi et de son équipe, aussi bien que par le Gouvernement et le peuple haïtiens. Nous nous tenons par conséquent aux côtés du Gouvernement haïtien et du personnel de l'ONU et de leurs familles dans ces circonstances sans précédent. Le Japon est prêt à fournir toute l'aide qu'il lui sera possible d'apporter.

Je remercie la présidence chinoise d'avoir organisé cet important débat sur ce sujet avec la participation de tant de représentants d'organisations régionales. Nous remercions nos invités de leurs intéressants et précieux exposés. Le Secrétaire général a eu l'obligeance de présenter le cadre et les principes qui définissent la coopération avec les organisations régionales.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales est consacrée au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Elle fait partie intégrante de l'architecture de l'ONU en matière de paix et de sécurité internationales. Il importe donc de renforcer une telle coopération pour promouvoir les objectifs de la Charte. Les organisations régionales ont une idée exacte des conditions qui prévalent au niveau local et peuvent faire valoir leur expertise pour instaurer la paix et la sécurité dans la région.

Dans le même temps, ce que je voudrais souligner est que, comme il a été clairement indiqué dans les déclarations faites ce matin par les représentants respectifs des organisations régionales, chaque organisation régionale se distingue par son propre contexte historique, ses objectifs distincts et la diversité de ses membres. En élaborant des stratégies de coopération, nous devons prendre pleinement en compte les caractéristiques propres, la situation et la capacité de chacune d'elles. Nous sommes également conscients de la nécessité de respecter les normes et règles internationales. Dans le cadre de leur coopération, l'ONU et les organisations régionales

devraient donc être complémentaires et non pas s'exclure mutuellement.

La Charte stipule dans son Article 54 que le Conseil de sécurité doit, en tout temps, être tenu pleinement au courant de toute action entreprise ou envisagée par des organismes régionaux. Le présent débat thématique offre une occasion opportune d'engager ce dialogue stratégique. Un dialogue de haut niveau et le partage d'informations sont un premier pas essentiel vers une meilleure coopération. L'ONU peut partager son expérience et ses enseignements, et les organisations régionales peuvent en tirer parti en s'attaquant aux problèmes.

Le mécanisme de consultations avec l'Union africaine est plus avancé que les autres. Les contacts réguliers et le dialogue stratégique lancés en 2007 entre l'Union africaine et l'ONU devraient servir d'exemple aux autres organisations.

À mon sens, l'ONU peut développer quatre types de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Premièrement, l'ONU devrait encourager les organisations régionales à prévenir et à résoudre un conflit de manière pacifique. Trouver une solution régionale à un problème régional est souvent efficace, et l'ONU peut compléter et renforcer leurs efforts conformément aux règles internationales.

L'Union africaine (UA) et les organisations régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en sont les meilleurs exemples au regard des initiatives de paix qu'elles prennent activement dans de nombreuses parties de l'Afrique.

En Asie, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) travaille à la promotion du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et à l'énonciation des principes qui président au règlement pacifique des différends. De nombreux États de la région, notamment le Japon, ont signé le Traité, preuve qu'il s'agit d'un instrument efficace de renforcement des capacités non seulement dans la sous-région, mais au-delà des pays de l'ASEAN.

Nous sommes également conscients du rôle important d'organisations telles que la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation des États américains, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Forum des îles du

Pacifique, entre autres, qui s'efforcent de prévenir et de régler par des moyens pacifiques les conflits dans leurs régions respectives.

Deuxièmement, l'ONU et les organisations régionales sont à même de promouvoir la paix conjointement ou de manière parallèle. Ce type de coopération complémentaire commence par des médiations de paix. Les exemples les plus notables sont, évidemment, la nomination conjointe par l'ONU et l'Union africaine du Médiateur en chef conjoint pour le Darfour, M. Bassolé, et la nomination de cofacilitateurs, le Président Obasanjo à la fonction de Représentant spécial des Nations Unies, et le Président Mkapa, à celle d'envoyé spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. Le fait que l'ONU tienne compte de la perspective régionale lorsqu'elle nomme un médiateur conjoint peut servir de modèle pour d'autres régions.

Le déploiement conjoint ou parallèle de forces de maintien de la paix et d'autres missions de terrain dans le même théâtre d'opérations est également important. L'arrangement hybride de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en est un exemple, bien sûr. Ce type de coopération complémentaire est très utile dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment en matière d'appui électoral, de contrôle transfrontalier du trafic de stupéfiants et d'armes légères, de lutte antimines et de réforme du secteur de la sécurité. Bien entendu, chaque région peut se trouver dans une situation différente, mais la mise en commun de leurs expériences par les organisations régionales peut être une bonne chose.

Ces dernières années, la coopération entre les organisations régionales et l'ONU a été considérablement renforcée par l'appui actif de la Commission de consolidation de la paix. Il pourrait être utile d'envisager de créer une formation sous-région plutôt qu'une formation pays de la Commission de consolidation de la paix pour examiner les défis communs aux pays de la sous-région.

Troisièmement, je voudrais faire référence à ce que l'on pourrait appeler la coopération séquentielle. Ce type de coopération peut s'avérer très utile dans le cas d'une opération de maintien de la paix dont une organisation régionale a pris l'initiative et où les conditions ont suffisamment évolué pour que l'ONU en assume ensuite la charge. Un bon exemple en est, bien entendu, le cas du Tchad et de la République centrafricaine, où l'ONU a pris la suite de la mission

de maintien de la paix de l'Union européenne. Au Soudan, la MINUAD a pris la suite de la Mission de l'Union africaine au Soudan, qui avait été lancée par l'Union africaine. La Mission de l'Union africaine en Somalie, avec l'appui logistique de l'ONU, joue un rôle de premier plan dans la stabilisation du pays en attendant que le Conseil de sécurité décide de son futur statut.

Il importe de mobiliser un appui international en faveur des efforts déployés par les organisations régionales pour renforcer la capacité du personnel et des ressources des missions de maintien de la paix à respecter les normes de l'ONU. Je voudrais souligner que l'ONU et les organisations régionales doivent coopérer afin d'aider les États Membres en assurant des services de formation et en renforçant les capacités.

Quatrièmement, les organisations régionales ou les pays pourraient assurer un soutien à la sécurité, laquelle est essentielle au bon déroulement des activités des missions des Nations Unies. Dans certaines missions des Nations Unies, la situation n'est parfois ni assez sûre ni assez stable pour que l'Organisation reste sur le terrain sans cette assistance. La coopération des organisations régionales est cruciale pour le succès de l'exécution des mandats des missions des Nations Unies. On assiste évidemment à cette coopération en Afghanistan, où la Force internationale d'assistance à la sécurité appuie la sécurité dans le pays, et où la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan est chargée de fonctions politiques. Le même type d'appui essentiel à la sécurité avait été fourni dans les premières phases des missions des Nations Unies au Timor-Leste, au Kosovo, et dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité doit rendre hommage à ceux qui se sont sacrifiés pour appuyer les opérations de paix de l'ONU dans ces différents pays.

Enfin, il est très clair que ces quatre types de coopération sont indispensables pour que le Conseil de sécurité puisse s'acquitter effectivement des responsabilités que lui confère la Charte. Nous devons donc continuer à encourager et à promouvoir tous les types possibles de coopération. Le Japon fera de son mieux pour aider les organisations régionales à renforcer leurs capacités en matière de prévention des conflits, de médiation, et de maintien et de consolidation de la paix. Nous souhaitons en particulier appuyer les centres de formation au maintien de la paix en Afrique et en Asie; créer et former des experts de la

consolidation de la paix en Asie et ailleurs par le biais de notre centre à Hiroshima; et renforcer la capacité des polices nationales de nombreux pays, dont l'Afghanistan, le Tchad et la Somalie. J'espère que cette assistance contribuera à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en faveur de la paix et de la sécurité.

M. Araud (France): Je me joins naturellement à mes collègues pour présenter mes condoléances au peuple et aux autorités d'Haïti. Nous devons désormais nous mobiliser pour apporter toute l'aide dont a besoin le peuple haïtien. La France le fera et le fait déjà à partir des Antilles françaises et du territoire métropolitain.

Je voudrais également transmettre mes condoléances naturellement au Secrétaire général pour le personnel des Nations Unies qui, apparemment, figure parmi les victimes, mais également pour les fournisseurs de contingents puisque, apparemment également, certains membres de la force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), certains soldats pour le moment, sont portés disparus. Je sais qu'il y figure en particulier des soldats chinois.

Je vous remercie naturellement, Monsieur le Président, de l'organisation de ce débat sur un sujet qui est cher à la France. On l'a déjà dit, en matière de paix et de sécurité, la coopération des organisations régionales et sous-régionales avec l'ONU est prévue au Chapitre VIII de la Charte. Cette coopération répond d'ailleurs aux intérêts de l'ONU comme des organisations régionales. D'un côté, les opérations menées par les organisations régionales et sous-régionales bénéficient de la nécessaire légitimité politique et juridique conférée par les mandats donnés par le Conseil de sécurité. De l'autre, l'ONU peut bénéficier de l'expertise ou des moyens opérationnels apportés par les organisations régionales, et cela, à un moment où la gravité et le nombre des conflits dans le monde nécessitent la mobilisation de tous les moyens disponibles. Ceci vaut pour toutes les étapes de la gestion des crises, pour les mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits, pour les opérations de maintien de la paix, ainsi que pour la consolidation de la paix.

Parmi les organisations régionales, l'Union européenne se singularise par un degré de coopération avec l'ONU particulièrement avancé. Comme on le sait, l'Union européenne s'est dotée d'une compétence

de sécurité et de défense pour participer à des initiatives de paix et de sécurité en Europe mais aussi au-delà. Elle s'est dotée de capacités opérationnelles qui lui donnent les moyens d'appuyer l'ONU et de participer à plusieurs opérations concomitantes dans des théâtres différents. Enfin, politiquement, les membres de l'Union européenne partagent un engagement commun pour la mise en œuvre de la Charte des Nations Unies.

Ce n'est donc pas surprenant qu'aujourd'hui, comme l'a rappelé le délégué de l'Union européenne, cette organisation se trouve parmi les premières contributrices à la paix et à la sécurité du monde dans le cadre défini par la Charte des Nations Unies. Sur tous les continents, l'Union européenne prouve que l'entreprise européenne n'est pas seulement dans l'intérêt de ses citoyens, mais aussi une manière nouvelle d'incarner dans le monde les valeurs que veulent porter les nations de notre continent.

Au-delà du rôle central de l'Union européenne, vous me permettez, Monsieur le Président, de souligner plus particulièrement l'action de l'Union africaine pour le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique dans le cadre des résolutions de l'ONU, qu'il s'agisse de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ou d'opérations autorisées par le Conseil de sécurité, comme la Mission de l'Union africaine en Somalie. Nous appuyons à titre bilatéral et au sein de l'Union européenne le renforcement des capacités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales africaines, et notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en matière de paix et de sécurité. L'Union européenne apporte notamment son soutien aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine grâce à sa Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales se développe donc. Elle correspond à une évidente nécessité. Elle trouve et trouvera sa légitimité dans la Charte des Nations Unies. Ce qui signifie que cette coopération qui s'exerce sous l'égide du Conseil de sécurité suppose le respect des valeurs de notre organisation, en particulier le droit international humanitaire.

Nous pouvons naturellement apporter notre plein soutien au projet de déclaration présidentielle qui est sur la table, mais également au projet de déclaration présidentielle sur la situation en Haïti que le Président nous a présenté.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord exprimer notre profond chagrin à la suite du séisme dévastateur qui a frappé Haïti hier. Au nom du peuple et du Gouvernement brésiliens, je tiens à présenter toutes nos condoléances au peuple et au Gouvernement haïtiens, ainsi que notre inquiétude quant au sort des forces de maintien de la paix et du personnel des Nations Unies qui ont été touchés. Le Brésil est présent en Haïti par le biais de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Notre contingent, dont une compagnie de génie, participe aux opérations de sauvetage. Nous avons également pris des mesures en vue d'envoyer une assistance humanitaire, et le Ministre de la défense est en route pour Haïti en ce moment-même pour diriger une mission d'évaluation des besoins et superviser les opérations de secours. Je suis sûre qu'avec l'aide et la solidarité de la communauté internationale, le peuple haïtien, dont la résilience et le courage sont bien connus, surmontera cette situation très difficile et tragique.

Je voudrais remercier la délégation chinoise d'avoir organisé ce débat et d'avoir mis à notre disposition un document de réflexion (S/2010/9) pour guider nos débats. Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration et souhaite la bienvenue aux représentants des organisations régionales et sous-régionales, en particulier M. Victor Rico Frontaura, Secrétaire des affaires politiques de l'Organisation des États américains (OEA).

La Charte des Nations Unies avait prévu l'importance de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a posé les bases de cette coopération, qui n'est jamais l'abdication par le Conseil de sécurité de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. Il s'agit plutôt d'un moyen efficace qui peut permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter de cette responsabilité.

L'ensemble des résolutions et des déclarations présidentielles du Conseil de sécurité reconnaît l'importance d'engager la participation des organisations régionales et sous-régionales pendant tout le cycle du conflit, de la prévention à la reconstruction. Nous sommes heureux de constater que le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis aujourd'hui adopte la démarche équilibrée que nous privilégions, en accordant autant d'importance à la prévention des conflits et à la

consolidation de la paix après les conflits qu'au maintien de la paix.

La diplomatie préventive revêt beaucoup d'importance pour ma délégation. C'est le moyen le plus sûr de parvenir à la paix, et il mérite d'être utilisé activement par le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Nous appuyons les efforts déployés à cet égard par le Secrétaire général Ban Ki-moon.

La participation active des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention des conflits est souvent un facteur décisif de réussite. Parmi leurs avantages exceptionnels, on compte notamment un réseau particulièrement riche de contacts avec les acteurs pertinents, la capacité de suivre de près les événements sur le terrain et de tirer parti d'une connaissance approfondie du conflit et de la dynamique politique de la région, et un moindre risque de se voir reprocher de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays.

Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à développer ou à renforcer la diplomatie préventive et les capacités d'alerte rapide des organisations régionales et sous-régionales. Nous nous réjouissons de la volonté manifestée par le Conseil d'envisager des moyens innovateurs pour promouvoir ce type de coopération.

Dans certains cas, la prévention des conflits consiste à s'attaquer à certaines des causes profondes susceptibles de provoquer des conflits, en particulier le sous-développement social et économique. À cet égard également, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales peut être utile. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, où, dans une large mesure, il n'existe pas de menace à la paix et à la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer positivement à la stabilité continue de la région en intensifiant sa coopération avec l'OEA dans ce domaine, en particulier en vue d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais voulus.

Les avantages potentiels des organisations régionales et sous-régionales sont également utiles lorsque la prévention échoue et qu'un conflit éclate. Dans de telles situations, nous devons choisir en premier lieu et de façon ferme de régler pacifiquement le différend. Ici aussi, le Conseil de sécurité doit déterminer si la cause de la paix est mieux servie par

son action directe ou par la coopération avec ses partenaires dans la région ou la sous-région touchée.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales s'est également avérée bénéfique dans le domaine du maintien de la paix. Ceci est évident en ce qui concerne la collaboration entre la MINUSTAH et l'OEA en Haïti, et en particulier, en ce qui concerne les liens actifs entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Nous appuyons la coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine envisagée dans la déclaration présidentielle d'octobre dernier (S/PRST/2009/26), en particulier l'accélération du Programme décennal de renforcement des capacités. Nous nous réjouissons à la perspective de sa pleine mise en œuvre dans les délais prévus. Cependant, il faut faire davantage. L'appui apporté aux contingents sur le terrain doit être plus souple et plus important; la coordination opérationnelle et le dialogue politique doivent être améliorés; et les ressources doivent être fournies de façon prévisible et en respectant mieux les délais.

Étant donné que chaque organisation régionale ou sous-régionale est unique et le produit d'une culture politique spécifique, ces organisations peuvent apporter au Conseil de sécurité une assistance spécialisée inégalable dans l'accomplissement de ses tâches principales. Ceci constitue une base solide pour une coopération fructueuse et mutuellement avantageuse.

Enfin, le Brésil soutient le projet de déclaration présidentielle dont le Conseil est saisi aujourd'hui et remercie la délégation chinoise de l'avoir préparé à un moment aussi opportun.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, et pour avoir mis à notre disposition un document de réflexion (S/2010/9) fort utile pour faciliter nos débats. Le Nigéria se réjouit de ce que les représentants des différentes organisations internationales, dont les activités ont beaucoup contribué à la paix et à la sécurité mondiales, partagent leurs points de vue avec nous. En particulier, je me réjouis de la présence du Secrétaire général et de sa contribution précieuse à la

présente séance. Je tiens également à saluer la présence de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro.

Je saisis cette occasion pour exprimer la solidarité du Nigéria envers le Gouvernement et le peuple haïtiens à l'occasion du tremblement de terre tragique qui s'est produit hier. Nos pensées et nos prières vont aux victimes de cette tragédie, et notamment au personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Ce débat se tient juste après le début de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, proclamée par l'Union africaine. L'année 2010 a été proclamée Année de la paix et de la sécurité en Afrique suite à la reconnaissance de l'existence du fléau des conflits et des défaillances et erreurs relevées dans leur règlement.

Le Nigéria se félicite particulièrement de la coopération étroite qui existe entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, et de l'intention d'examiner d'autres mesures visant à promouvoir une coopération plus étroite entre ces deux organisations. Nous notons avec satisfaction que, depuis le début de cette coopération, des progrès importants ont été réalisés en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix, de consolidation de la paix au lendemain des conflits et de relèvement économique dans bon nombre de pays africains. Cela correspond à l'un des objectifs principaux de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, à savoir créer un élan qui permettra l'émergence d'un environnement plus favorable sur le plan social et politique en Afrique avant la fin de cette année. Dans le même ordre d'idées, nous rappelons la séance historique du Conseil de sécurité tenue en 2006 à Nairobi, au Kenya, et sa contribution positive à la signature de l'Accord de paix global au Soudan.

Tout en soulignant la nécessité de consolider ces acquis, le Nigéria estime que les organisations régionales comme l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) devraient jouer un rôle de chef de file, la communauté internationale fournissant l'appui requis pour le maintien de la paix et de la sécurité régionales. Ces organisations sont mieux placées en termes de proximité géographique, de connaissance politique et culturelle des conditions locales, et d'expériences partagées en ce qui concerne les initiatives régionales en matière de paix et de sécurité.

En effet, la réaction de la CEDEAO face aux situations de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de la République du Niger illustre ce potentiel. Par conséquent, nous tenons à souligner la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies d'intensifier ces initiatives régionales et d'accélérer ses efforts en vue de la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, géré conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Des efforts plus dynamiques sont nécessaires pour opérationnaliser la Force africaine d'intervention et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent.

Le Nigéria reconnaît qu'il existe des exigences et des besoins multiples qui se font concurrence, non seulement en Afrique et dans les domaines de la paix et de la sécurité, mais aussi dans d'autres régions et relativement à une multitude de questions. Par conséquent, nous sommes convaincus qu'il faut prendre en considération les éléments suivants : premièrement, définir les actions prioritaires; deuxièmement, adopter des approches novatrices; troisièmement, évaluer l'impact et la viabilité; et quatrièmement, encourager la complémentarité des rôles dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Il faudra pour cela des partenariats accrus, une participation accrue et un dynamisme résolu. Nous estimons qu'il est tout à fait possible d'incorporer ces éléments vitaux dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Nos meilleures intentions seraient néanmoins vaines si nous n'assurions pas un financement adapté, souple et prévisible des opérations de maintien de la paix en Afrique.

En outre, il est nécessaire de coordonner les efforts entre l'ONU et les organisations régionales. En effet, l'intégration de l'Afrique dans le système financier et commercial international, en tant que partenaire, est une nécessité absolue. Nous reconnaissons que le continent ne saurait parvenir à un développement durable tout seul. Le Nigéria appuie fermement une collaboration plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et nous aimerions vous féliciter, Monsieur le Président, du projet de déclaration présidentielle que vous avez présenté. Le Nigéria y souscrit pleinement et nous espérons qu'il sera adopté à la fin de notre débat.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord exprimer nos plus vives condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie

dans le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti hier. À ce stade de la tragédie, nos cœurs et nos prières accompagnent le peuple haïtien ainsi que les hommes et femmes qui y servent sous la bannière de l'ONU. La Turquie fait partie des pays qui ont rapidement réagi pour fournir une aide d'urgence à Haïti, et nous continuerons de mettre tout en œuvre pour alléger les souffrances du peuple haïtien.

J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important. D'ailleurs, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, une coopération efficace entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales revêt une importance capitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'apprécie donc beaucoup l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui d'en parler au Conseil, et ce en dialogue avec certaines des plus importantes organisations régionales.

À ce sujet, j'aimerais souhaiter une chaleureuse bienvenue aux représentants des organisations qui sont des nôtres aujourd'hui et les remercier également de leurs exposés très utiles et de leur contribution à notre débat. Leur présence au plus haut niveau témoigne de nos objectifs communs et de notre volonté commune de faire progresser la paix et la sécurité partout dans le monde.

Et, bien entendu, je ne saurais omettre de mentionner le rôle du Secrétaire général, qui s'emploie de manière très louable à renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Je le remercie aussi d'avoir organisé la retraite du début de la semaine, qui a permis en quelque sorte de préparer le débat d'aujourd'hui et a fourni des perspectives pertinentes à notre débat.

La question dont nous débattons n'est pas nouvelle à l'ordre du jour du Conseil. En fait, le Conseil a eu de nombreuses délibérations sur cette question particulière au cours des dernières années. Mais ce qui distingue notre séance d'aujourd'hui des précédentes, c'est la vaste représentation des organisations régionales. En effet, en moins de deux heures, nous avons couvert l'ensemble de la planète en écoutant les points de vue d'organisations régionales provenant de tous les horizons, et avons pu profiter des perspectives perspicaces qui ne pouvaient émaner que d'un éminent groupe d'instances régionales comme celui-ci.

De plus, la décision que nous avons prise cette fois-ci d'entendre nos homologues avant de faire nos propres observations s'est avérée très sage, parce que les organisations représentées ici aujourd'hui sont celles qui sont confrontées au quotidien aux problèmes de leur région et qui font véritablement évoluer la situation sur le terrain de par leur participation active. En d'autres termes, nous pouvons beaucoup apprendre de ces organisations, tout en continuant à nous acquitter de nos responsabilités au sein du Conseil. C'est pourquoi leurs vues et leurs recommandations, de nature tout à fait pragmatique, fournissent une excellente base pour nos délibérations actuelles et futures.

Le nouvel ordre dans lequel interviennent les orateurs me permet d'être très bref. En effet, compte tenu de la portée, de l'ampleur et de la qualité des interventions que nous avons entendues jusqu'à présent, je n'ai nul besoin de m'étendre. Il suffit de dire que nous souscrivons à toutes les idées émises aujourd'hui par les représentants des organisations régionales. Nous nous félicitons en particulier du vif intérêt qu'ils ont exprimé à travailler avec l'ONU et à renforcer davantage leur collaboration avec nous.

Le défi est maintenant pour nous de tirer parti de ces nouveaux engagements, de rechercher de nouveaux modes concrets de renforcer la coopération, et de mettre en place les mécanismes qui traduiront efficacement l'esprit de partenariat qui prévaut dans cette salle aujourd'hui. Le cas échéant, nous aurons sans nul doute créé une situation avantageuse sur tous les plans tant pour l'ONU que pour nos homologues régionaux, et surtout pour la paix et la sécurité internationales.

Après tout, nous devons accepter que dans l'environnement de sécurité actuel, fait de problèmes multiformes et complexes, l'ONU n'est pas en mesure de régler tous les problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Étant donné qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des conflits, nous avons besoin de partenaires forts et efficaces au plan régional, ce qui nécessite à son tour une véritable collaboration avec ces organisations, notamment à travers des consultations régulières, des échanges d'expériences et de pratiques optimales, ainsi qu'une aide au renforcement des capacités, si besoin est.

C'est précisément le cas dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix, où les ressources de l'ONU sont de plus en plus limitées.

Toute contribution d'une organisation régionale dans ce domaine revêt une grande importance, non seulement dans le but de partager le fardeau, mais aussi pour veiller à ce que la région garde l'initiative, ce qui se révèle être la meilleure façon de garantir la paix et la stabilité de manière durable. À cet égard, nous remercions tout particulièrement des organisations telles que l'OTAN, l'Union européenne et l'Union africaine pour leurs efforts résolus et leur engagement exemplaire. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'intensifier la coopération de l'ONU avec ces organisations dans le domaine du maintien de la paix et des activités connexes.

Ceci dit, le champ d'action de la coopération de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales va bien au-delà du maintien de la paix. En effet, la prévention des conflits, à travers l'alerte rapide, la médiation politique, l'interaction et les mesures de confiance, a autant d'importance que le maintien de la paix, si ce n'est plus. En fait, c'est là que les organisations régionales sont le plus précieuses, parce qu'elles peuvent mieux comprendre les causes profondes des conflits ainsi que la dynamique des relations entre les parties.

J'aimerais maintenant rendre un hommage tout particulier aux efforts entrepris dans ces domaines par toutes les organisations invitées qui se trouvent dans le voisinage immédiat de la Turquie, notamment ceux de la Ligue des États arabes et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Bien évidemment, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), dont les membres se trouvent sur quatre continents, a un rôle singulier à jouer dans le renforcement des fondements de la paix mondiale et dans une meilleure compréhension entre les différentes cultures et religions. Comme l'a indiqué le Secrétaire général Ihsanoglu, l'engagement actif de l'OCI sur de nombreuses questions d'intérêt commun, allant de l'Iraq à la Somalie et l'Afghanistan, et de la lutte contre le terrorisme à la consolidation de la paix, font de cette organisation une partie intégrante des solutions que nous recherchons collectivement au sein de l'ONU.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour remercier le Président d'avoir invité la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), dont le Directeur exécutif n'a malheureusement pas pu être des nôtres aujourd'hui, en raison d'un agenda chargé. Cela dit, la Turquie va prochainement assurer la présidence de la CICA et, en

cette qualité, je puis assurer le Conseil de l'attachement indéfectible de la CICA au maintien de la paix et de la sécurité en Asie, en coopération avec l'ONU. La CICA est une organisation assez nouvelle dans la famille des organisations régionales, mais outre le fait que ses membres couvrent environ 90 % du continent asiatique, elle est déjà réputée pour instaurer la confiance et la coopération entre ses membres, et elle présente un potentiel important pour la réalisation de nos objectifs communs.

Enfin, j'aimerais exprimer la volonté sincère de la Turquie de mettre tout en œuvre pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

La Turquie est membre de plein droit de quatre des organisations conviées au débat aujourd'hui et elle entretient des relations très privilégiées avec toutes les autres. En conséquence, nous allons inciter chacun à instaurer une coopération efficace entre l'ONU et ces organisations dans la poursuite de nos objectifs et de nos principes communs. C'est aussi dans cet esprit que nous appuyons pleinement le projet de déclaration présidentielle préparé par la Chine.

M. Isoze Ngondet (Gabon) : Le Gabon s'associe naturellement aux profondes paroles de solidarité et de compassion exprimées par ceux qui sont intervenus avant moi à l'attention du peuple d'Haïti suite à la tragédie qu'il vient de vivre. Que le peuple frère d'Haïti sache que nous sommes à ses côtés en ces circonstances extrêmement difficiles. Je présente également mes condoléances au Secrétaire général de l'ONU pour la perte des personnels des Nations Unies occasionnées par la même tragédie.

Monsieur le Président, le Gabon, par ma voix, se félicite de l'initiative de votre pays d'organiser pendant votre présidence du Conseil, le présent débat public consacré à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que cette question ait déjà fait l'objet de plusieurs débats au sein de l'ONU, il demeure indéniable que sa complexité ainsi que son immense champ de préoccupations nous obligent à poursuivre la réflexion en tenant compte des derniers développements intervenus dans le cadre du suivi de cette question. Le présent débat constitue donc une occasion supplémentaire à la fois pour échanger nos vues sur cette importante thématique et faire le point sur les progrès réalisés.

Je ne peux donc que me féliciter de la présence parmi nous du Secrétaire général ainsi que des différents responsables des organisations régionales venus partager avec nous leurs vues sur le sujet.

On ne peut pas parler du maintien de la paix et de la sécurité internationales sans évoquer les multiples crises et conflits qui prévalent en Afrique. L'Afrique a déjà fait la démonstration de son engagement à recourir à des solutions africaines aux problèmes africains. En effet, les pays africains déploient leurs propres missions de maintien de la paix et fournissent de nombreuses troupes aux missions des Nations Unies déployées sur le continent.

Sur de nombreux cas et dans des domaines divers, la coopération entre l'Union africaine et l'ONU connaît déjà des résultats appréciables. Le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, n'ont pas manqué de les citer dans leurs interventions. Mais le potentiel de partenariat entre l'Union africaine et l'ONU est immense. Il nous faudra donc pousser davantage les efforts déjà consentis pour atteindre des résultats encore meilleurs.

En effet, comme cela a déjà été unanimement reconnu aux cours des précédentes séances du Conseil de sécurité consacrées à cette question, l'Afrique se heurte à l'insuffisance des moyens financiers et logistiques pour mener à bien ses opérations de maintien de la paix. Le cas particulier de la Somalie nous paraît très préoccupant. Les difficultés de restaurer la paix et la stabilité dans ce pays sont dues, pour l'essentiel, à l'absence d'une coopération plus élaborée entre l'Union africaine et l'ONU sur le terrain. Comme on le sait, l'Union africaine, à elle seule, ne saurait ramener la stabilité en Somalie. L'envoi des troupes hybrides sous l'égide des Nations Unies, ainsi qu'une assistance financière prévisible, souple et durable des pays donateurs à l'Union africaine, sont absolument nécessaires pour pacifier ce pays.

La crise somalienne atteste clairement de la nécessité pour la communauté internationale d'accroître son appui technique, financier et logistique aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. C'est le lieu de nous féliciter des conclusions du rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU présidé par M. Romano Prodi (voir S/2008/813). Ce rapport contient d'importantes recommandations, notamment celle relative au financement des missions

de paix conduites par l'Union africaine. Mon pays, qui soutient pleinement les propositions contenues dans ce rapport, apprécie particulièrement la création d'un fonds d'affectation spéciale pour financer les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. Il est indéniable que ce fonds donnera à l'organisation panafricaine les moyens de mener à bien l'ensemble de ses activités en matière de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales étant au cœur du dispositif politique et idéologique de l'ONU, il nous faut toujours encourager le Conseil de sécurité à relever le défi de la sécurité collective en partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, qui sont les seules à mieux appréhender les causes profondes des nombreux conflits qui se déroulent dans leurs régions respectives et à proposer des stratégies en vue de leur règlement. Pour ce qui est de l'Afrique, l'initiative dite « Année de la paix » est une occasion à saisir pour accroître ce partenariat.

La paix ne peut pas être restaurée en Afrique ou ailleurs uniquement en y déployant des troupes. Il nous faut privilégier une approche globale des problèmes pour mieux concevoir les stratégies à long terme qui aideront nos pays à mettre en pratique les vertus de la bonne gouvernance politique et économique. Dans cette perspective, la communauté internationale devra assister nos pays dans la recherche des solutions aux problèmes économiques afin de nous permettre de répondre aux aspirations de nos peuples et de briser le cycle de violence et de conflits.

Le projet de déclaration présidentielle proposé ayant pris en compte les vues de mon pays, je ne peux que l'appuyer et vous en féliciter, Monsieur le Président. Le projet de déclaration présidentielle sur la situation en Haïti reçoit également notre soutien.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous voudrions exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et à toutes les personnes touchées par le tremblement de terre qui a frappé Haïti hier. Nous sommes solidaires du Gouvernement et du peuple haïtiens dans leurs efforts de secours et de sauvetage. Notre sympathie va également aux familles de tout le personnel des Nations Unies actuellement déployé en Haïti. Nos pensées sont avec eux.

Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur le

renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Nous voudrions également remercier les représentants de ces organisations de nous avoir fait part de leurs avancées, difficultés et expériences les plus récentes pour accroître la coopération et la coordination entre elles et avec l'ONU. Le présent débat intervient à point nommé compte tenu des menaces et des obstacles, nouveaux et tenaces, à la paix et la sécurité internationales. Certaines de ces difficultés exigent une action résolue et un engagement mieux coordonné et plus vigoureux.

La Bosnie-Herzégovine a constitué l'un des exemples de collaboration régionale et internationale les plus complexes à ce jour. Bien qu'elle ait été complexe et difficile, cette coopération en matière de rétablissement et de consolidation de la paix a en fin de compte abouti à la paix. De plus, l'expérience acquise en Bosnie-Herzégovine a contribué au développement de connaissances institutionnelles, de stratégies et d'instruments qui ont été appliqués par la suite dans d'autres régions dévastées par la guerre.

Forts de notre propre expérience, nous pensons que les efforts déployés par les organisations internationales peuvent fondamentalement se compléter mutuellement. Les organisations régionales apportent leur connaissance des situations sur le terrain dans la recherche de la paix et de la sécurité, tandis que l'ONU possède, elle, la légitimité, le pouvoir de confier des mandats, le savoir institutionnel, les ressources et l'expérience nécessaires.

La complémentarité des rôles de l'ONU et des organisations régionales dans plusieurs domaines clés a contribué à la paix et à la sécurité. Par exemple, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales ont mené ensemble des opérations de maintien et de consolidation de la paix. Les opérations au Libéria, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Soudan, en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Kosovo, en Afghanistan et ailleurs sont menées conjointement par des organisations régionales et par l'ONU. Nous devons réaffirmer une fois de plus notre attachement au règlement pacifique des différends dans le cadre qu'offrent de telles opérations.

On prend de plus en plus conscience du fait que certaines missions de maintien de la paix risquent de devoir se transformer en missions de consolidation de la paix. Il convient d'appuyer une telle évolution, car,

bien souvent, la paix et la sécurité régionales à long terme sont tributaires de la stabilité interne des États. Les organisations régionales peuvent agir comme passerelles lorsque la maîtrise du processus de paix est transférée des organisations internationales aux autorités nationales.

La lutte contre le terrorisme international est un autre domaine où ce type de coopération est indispensable. Il en va de même également pour la non-prolifération des armes de destruction massive. Sur ce point, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a lancé un appel en faveur d'une plus grande coordination des efforts aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Échanger les informations en temps voulu peut s'avérer essentiel pour faire face à ces problèmes.

Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle important et ont des responsabilités importantes en matière de prévention des conflits. À cet égard, la coopération et l'échange d'informations peut permettre de renforcer le système d'alerte rapide visant à prévenir les conflits. C'est pourquoi il faut encourager la mise en place de garanties régionales afin de faciliter la création de cadres cohérents et solides pour faire face aux problèmes liés à la sécurité.

En outre, il est essentiel de trouver une solution aux problèmes transfrontières dans l'intérêt de la paix et de la sécurité au niveau régional mais également international. Des questions telles que le trafic de drogues, la prévention de la criminalité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, la question des personnes déplacées et des réfugiés et la traite des personnes, pour n'en citer que quelques-uns, peuvent être davantage intégrés aux cadres de coopération existants.

Il est tout particulièrement nécessaire de rendre les efforts déployés par les organisations régionales et l'ONU plus efficaces lorsqu'il s'agit de faire face à des catastrophes naturelles. Celles-ci requièrent en effet une réponse rapide et bien organisée. Cela est d'autant plus pertinent et compliqué qu'il existe toujours un lien entre les catastrophes naturelles et la situation économique sur le long terme et la sécurité dans d'autres domaines.

Le succès de la coopération entre les organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies repose sur une vision partagée et des objectifs communs. En outre, la réalisation de ces objectifs nécessite une approche souple mais globale s'appuyant

sur des mécanismes de coordination garantissant une utilisation optimale du temps et des ressources disponibles. Une telle coopération permet à des pays qui, hier encore, étaient le théâtre d'opérations internationales de la paix de contribuer désormais activement à ces efforts.

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle qui a été distribué.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à présenter nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple haïtiens ainsi qu'aux institutions et aux organisations internationales présentes sur place et à leur exprimer notre sympathie en ce moment tragique.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important et de nous donner l'occasion d'échanger nos points de vue avec les représentants des organisations régionales et sous-régionales sur la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et ces organisations aux fins du maintien de la paix et la sécurité internationales. Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa participation à la présente séance et de sa contribution précieuse. Nous souhaitons la bienvenue aux représentants des organisations régionales dont nous apprécions la participation au débat d'aujourd'hui.

Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont consacré un chapitre entier, le Chapitre VIII, au rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et la sécurité internationales, qui confirme que celui-ci est complémentaire au rôle joué par l'ONU. Cette coopération et la valeur ajoutée de ces organisations sont donc importantes. Les relations internationales actuelles fournissent plusieurs exemples pertinents, le plus récent étant celui du continent africain, illustrant l'importance des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, aussi bien par le déploiement de forces de maintien de la paix que par l'envoi de représentants sur le terrain pour participer aux processus politiques et tenir le rôle de médiateur dans les situations de conflit.

Le succès de ces efforts s'explique par le fait que ces organisations sont très proches de ces conflits, qui se déroulent dans leurs régions respectives. Leurs liens historiques, géographiques, sociaux et culturels leur permettent de comprendre le contexte d'un conflit et de trouver les meilleurs moyens de parvenir à son règlement pacifique. Par ailleurs, ces organisations ont

des raisons particulières de faire face aux conflits sur le terrain.

Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle à trois étapes des conflits : avant l'éclatement d'un conflit, en menant une action diplomatique préventive; au cours d'un conflit, en réduisant et en limitant son impact et en parvenant à un règlement pacifique; et après un conflit, en participant à la consolidation de la paix. Le Liban estime que la signature de nouveaux mémorandums d'accord et autres accords entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est essentielle et que ceux-ci doivent tenir compte des capacités et responsabilités de chacune, en vue d'établir un cadre clair et efficace pour les mécanismes de coordination et de coopération et pour promouvoir le dialogue et partager les expériences entre elles. Il faudrait également élargir le cadre de coopération pour inclure le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive de même que des questions liées aux secteurs économique, social et culturel et à l'environnement. De tels efforts peuvent contribuer de manière considérable à traiter des causes profondes des crises.

Le Liban salue l'action menée dans ce domaine. Nous considérons que les membres du Conseil de sécurité et les représentants des organisations régionales et sous-régionales devraient se réunir régulièrement, chaque année, pour dresser le bilan de la coopération, identifier les enseignements tirés et mettre au point de futures lignes de conduite. La coopération multilatérale appelle un partage des expériences, des informations et des enseignements tirés en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix mais également diverses missions nouvelles telles que la surveillance des élections.

Le Liban encourage la fourniture d'un appui matériel aux organisations régionales qui méritent de disposer de telles ressources pour accomplir leur tâche comme il se doit. Cela exige également que la formation technique et le développement des ressources humaines de ces organisations fassent l'objet d'une attention accrue. Des réunions de coordination entre l'ONU et les secrétariats des organisations régionales et entre ces derniers doivent également être organisées.

Le Liban appelle à des coordination et coopération accrues entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies. Le domaine de

compétence de la Ligue s'étend sur une vaste partie du monde, entre l'Afrique de l'Ouest et l'océan Atlantique, et englobe 22 États. Cette région a été et continue d'être le théâtre d'un grand nombre de conflits et de souffrances, le plus visible étant le conflit israélo-arabe qui est inscrit depuis de très nombreuses années à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La promotion de la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes pourrait contribuer à atteindre les objectifs de notre Organisation en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'application du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en particulier en vue de mettre fin à l'occupation et de faire respecter le droit à l'autodétermination.

Nul besoin de rappeler l'importance cruciale de l'Initiative de paix arabe proposée par la Ligue des États arabes lors du sommet organisé en 2002 à Beyrouth et qui vise à parvenir à un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient. Nul besoin de rappeler que, s'agissant de la question des armes nucléaires détenues par Israël et de la lutte contre une course à l'armement nucléaire au Moyen-Orient, la Ligue des États arabes a été une des premières organisations à appeler à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le Liban reste déterminé à renforcer la coopération et la coordination avec l'Organisation de la Conférence islamique, qui constitue un cadre commun pour près de 1,5 milliard de musulmans, à un moment où un dialogue entre les cultures et les religions s'avère de plus en plus indispensable. Un tel dialogue s'impose encore plus aujourd'hui qu'hier.

Pour terminer, le Liban tient à remercier la délégation chinoise d'avoir préparé un projet de déclaration présidentielle et appuie l'adoption par le Conseil de sécurité de cette déclaration.

Le Président (*parle en chinois*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Nous sommes très préoccupés par le séisme dévastateur qui a frappé hier Haïti. Nous adressons nos condoléances au peuple haïtien et aux victimes membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies, dont des soldats du maintien de la paix. La Chine a commencé à apporter son aide en envoyant une équipe de secours internationale composée de plus de 60 personnes qui a quitté Beijing ce matin à bord d'un avion affrété spécialement et transportant du matériel

spécifique. L'équipe devrait arriver ce soir en Haïti pour commencer son travail de secours. En outre, la Croix-Rouge chinoise a décidé d'allouer 1 million de dollars à l'assistance humanitaire internationale en Haïti.

S'agissant de la question inscrite à notre ordre du jour, la Chine accorde une grande importance à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur les quatre points suivants.

Premièrement, le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales impose l'adhésion aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et aux principes qui y sont consacrés.

Deuxièmement, les organisations régionales disposent d'avantages irremplaçables pour faire avancer la diplomatie préventive et servir d'intermédiaire entre les pays de leurs régions respectives afin de régler les différends par des moyens pacifiques tels que la médiation, la négociation et les bons offices. Le Conseil de sécurité devrait encourager les organisations régionales à jouer un rôle constructif en la matière.

Troisièmement, l'ONU et les organisations régionales ont leurs propres avantages en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils doivent renforcer leur coordination et déployer des efforts complémentaires et synergiques. Étant donné que les organisations régionales sont différentes les unes des autres à de nombreux égards, il convient d'adopter une approche souple et pragmatique dans le cadre de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Quatrièmement, pour ce qui est du renforcement des capacités, nous sommes favorables à ce que l'ONU apporte une aide plus importante aux organisations régionales et sous-régionales, notamment à l'Union africaine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses précédentes résolutions et les déclarations de son président sur la question, dans lesquelles il a souligné l'importance qu'il y a à établir des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, conformément à la Charte des Nations Unies et aux textes constitutifs des organisations régionales et sous-régionales concernées.

Le Conseil rappelle également les buts et principes de la Charte des Nations Unies, réaffirme la responsabilité principale que celle-ci lui assigne en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et rappelle en, outre que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine, sous l'empire du Chapitre VIII de la Charte, peut améliorer la sécurité collective.

Le Conseil entend envisager de prendre d'autres mesures en vue de rendre plus étroite et plus concrète la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de l'alerte rapide en cas de conflit, de la prévention des conflits ainsi que de l'établissement, du maintien et de la consolidation de la paix, et de veiller à la cohérence, la synergie et l'efficacité collective de leurs efforts. À cet égard, il salue les fortes initiatives de coopération unissant déjà l'ONU et des organisations régionales.

Le Conseil salue les efforts que fait le Secrétariat pour contribuer à la consolidation du partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales et se félicite de la tenue, les 11 et 12 janvier 2010, du séminaire organisé par le Secrétaire général à l'intention des chefs des organisations régionales et autres. Il entend se livrer dans l'avenir à un dialogue interactif informel avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le Conseil réaffirme son attachement au principe du règlement pacifique des différends, et reconnaît l'importance du rôle que les organisations régionales et sous-régionales jouent dans le règlement pacifique des différends d'ordre local et dans la diplomatie préventive, étant bien placées pour comprendre les causes profondes de nombreux conflits et des autres

défis de la sécurité. Il souligne qu'il importe de tirer parti des capacités et potentialités des organisations régionales et sous-régionales à cet égard, y compris en engageant les pays de la région concernée à régler pacifiquement leurs différends par le dialogue, la réconciliation, la concertation, la négociation, les bons offices, la médiation et les voies judiciaires. Le Conseil est déterminé à renforcer l'appui qu'offre l'ONU au règlement pacifique des différends en améliorant les échanges et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le Conseil invite le Secrétariat et toutes les organisations régionales et sous-régionales dotées de moyens de maintien de la paix à resserrer leur collaboration et à réfléchir à la façon de mettre celle-ci plus efficacement au service de l'exécution des mandats de l'ONU et de la réalisation de ses objectifs, afin d'établir un cadre cohérent aux fins du maintien de la paix. Il souligne qu'il importe que les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, améliorent leurs moyens de maintien de la paix et tirent un meilleur parti de l'appui apporté par la communauté internationale, au regard du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, lancé par l'ONU et l'Union africaine en 2006.

Le Conseil salue le rôle que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer dans le cadre de la consolidation de la paix, du relèvement, de la reconstruction et du développement au lendemain d'un conflit, et affirme l'importance des échanges et de la coopération entre elles et la Commission de consolidation de la paix. Il engage cette dernière à continuer de travailler en étroite concertation

avec les organisations régionales et sous-régionales, dans le but d'établir des stratégies plus cohérentes et mieux intégrées en matière de consolidation de la paix et de relèvement au lendemain de conflits.

Le Conseil souligne qu'il faut assurer une coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales pour permettre, selon qu'il convient, la mise en œuvre cohérente et efficace de ses résolutions, notamment celles concernant les questions thématiques s'appliquant aux situations de conflit les plus diverses.

Le Conseil engage le Secrétariat et les organisations régionales et sous-régionales à étudier les moyens de développer leurs échanges d'informations sur leurs capacités respectives et les enseignements tirés du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à continuer de recenser les pratiques optimales, en particulier dans les domaines de la médiation, des bons offices et du maintien de la paix. Il engage également les organisations régionales et sous-régionales à renforcer la coopération et le dialogue à cet égard. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2010/1.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Je remercie le Secrétaire général et les représentants des organisations régionales et sous-régionales d'avoir participé à la présente séance.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.